BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

SERVICE
des
Études Économiques

BULLETINd'Information et de Documentation

Publication bimensuelle.

XIme année. Vol. 11. Nº 3.

10 août 1936.

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE: La loi des débouchés dans les conjonctures de crise, par M. G. De Leener. — Les déplacements des courants commerciaux, par M. Max Suetens. — Chronique: La réforme du statut de la Banque de France. Le marché des céréales en juillet 1936. — Statistiques.

LA LOI DES DÉBOUCHÉS DANS LES CONJONCTURES DE CRISE

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Les faits essentiels caractérisant les crises économiques sont suffisamment connus pour que nous puissions nous dispenser d'insister longuement sur les phénomènes de déficience des débouchés dont elles sont accompagnées. Cette déficience s'entend évidemment ici de l'incapacité du marché dans l'absorption de l'entièreté de la production. On peut d'ailleurs chercher à distinguer à cet égard selon qu'elle serait le résultat d'une « surproduction » ou d'une « sousconsommation » auxquelles deux bien différentes notions ou deux théories correspondent respectivement dans l'explication des crises.

Il nous aura suffi d'évoquer ces rapports certains entre les états de crise et les déficiences du marché pour faire ressortir en premier lieu l'intérêt pratique de la question dans un temps où entreprises agricoles et industrielles de toutes sortes se débattent dans les pires difficultés dont elles cherchent à sortir par un accroissement de leurs ventes. L'intérêt théorique de la question n'est d'ailleurs pas moindre. Il se rattache à tout un ensemble de considérations doctrinales concernant les mécaniques des échanges, ainsi qu'à des concepts particuliers tels que celui du pouvoir d'achat.

* * *

Parmi les considérations doctrinales, la première place revient à la loi des débouchés, dont Jean-Baptiste Say fit la démonstration dès 1804. En raccourci, on l'exprime souvent en disant : les produits s'échangent contre les produits. Plus exactement et

compte tenu aussi des services prestés en échange de marchandises, mieux vaut dire : les valeurs. s'échangent contre les valeurs. Quelques explications que nous emprunterons aux textes mêmes de J.-B. Sau ne seront sans doute pas superflues à ajouter à cet énoncé. « Que si un marchand, écrivait notre auteur, s'avisait de dire : ce ne sont pas d'autres produits que je demande en échange des miens, c'est de l'argent; on lui prouverait aisément que son acheteur n'a pu se procurer de l'argent qu'au moyen de produits qu'il a créés de son côté; qu'il ne les a changés contre de l'argent qu'afin de changer cet argent contre la denrée dont il avait besoin. Vous voulez vendre vos étoffes à cet agriculteur; il faut qu'il se procure de l'argent; il ne peut s'en procurer qu'au moyen de son blé; c'est donc avec du blé qu'il a acheté vos étoffes. » J.-B. Say précisait : « On ne devrait pas dire : la vente ne va pas, parce que l'argent est rare, mais parce que les autres produits le sont. Il y a toujours assez d'argent pour servir à la circulation et à l'échange réciproque des autres valeurs, lorsque ces valeurs existent réellement. » Et il ajoutait enfin : « Il est bon de remarquer qu'un produit créé offre, dès cet instant, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur. » Si ces notions ont été condensées dans la loi dite des débouchés, c'est parce que, comme nos observations permettent de s'en rendre compte, le seul fait de la formation d'un produit ouvre, dès l'instant même, un débouché à d'autres produits.

Une réserve est cependant nécessaire et elle ressort

d'ailleurs implicitement de l'expression de la loi des débouchés dans les termes : les valeurs s'échangent contre les valeurs. Dans les observations mêmes de J.-B. Say, l'échange apparaît comme conditionné par l'existence réelle de valeur, c'est-à-dire que les produits en question aient une valeur ne serait-ce que minime ou même dérisoire, mais néanmoins suffisante pour qu'ils soient demandés ou désirés. Cette réserve est importante. Elle explique qu'en dépit de la loi de J.-B. Say, des marchandises puissent ne pas trouver preneurs à quelque condition de bon marché que ce soit. Tel, notamment, le blé au delà d'un certain quantum, parce que sa consommation actuelle mondiale est limitée, non à cause de sa rareté, mais à raison des usages et des habitudes de grandes parties de l'humanité; ce n'est donc cependant point à dire que sa consommation ne puisse s'étendre dans l'avenir sous l'influence de changements qui en feraient aussi croître la demande.

De la même loi, on retiendra qu'il ne saurait y avoir d'état général et durable de surproduction. Pareille généralisation de la surproduction serait impossible parce que - nous l'avons dit plus haut le seul fait de la formation d'un produit ouvre un débouché à d'autres produits. La condition nécessaire étant que ces produits soient susceptibles d'être demandés, on comprendra que, par contre, des états de surproduction particuliers ou momentanés puissent se présenter et se présentent effectivement, souvent avec une très grande gravité. Pour nous expliquer, nous supposerons que dans la culture d'un fruit comme le pamplemousse, dont l'habitude de consommation est dans l'ensemble du monde encore relativement fort peu répandue, un accroissement survienne dans une proportion portant au décuple ou au centuple la quantité produite de ce fruit. Il n'y a aucun; doute qu'en pareil cas, l'augmentation de la production de pamplemousses ne sera pas cause d'augmentation, par l'intermédiaire des échanges, des débouchés des autres marchandises. Avec le temps, la situation pourra cependant changer du tout au tout. Il en sera ainsi lorsque, sous l'influence de circonstances diverses que nous nous proposons d'ailleurs d'analyser et de spécifier, le besoin de pamplemousses sera suffisamment élargi. L'accumulation dans un certain nombre de branches d'activité industrielle ou agricole de semblables états de surproduction partielle et momentanée pourra même paraître donner, en quelques occasions, à la surproduction un caractère de surproduction plus ou moins généralisée.

* *

Les conditions dans lesquelles se présentent des états particuliers de surproduction sont très diverses selon les produits. Leur diversité est la conséquence notamment de la plus ou moins grande élasticité de la demande des articles en cause et des degrés inégaux dans les possibilités de provoquer cette demande au delà des limites actuelles de son élasticité. Deux cas doivent être ainsi distingués.

Dans une première catégorie, il s'agit de marchandises dont la consommation, qui rentre dans les habitudes courantes, varie simplement plus ou moins selon ses prix et selon les changements dans les pouvoirs d'achat de la masse de leurs consommateurs. Telles sont, dans les conditions présentes et dans la plupart des pays, les voitures automobiles. Si leurs prix s'abaissent, plus grands en sont les achats de la part soit de nouveaux acheteurs, soit de propriétaires de voitures acquises antérieurement auxquelles ils sont tentés de substituer des voitures d'un modèle récent. L'augmentation des pouvoirs d'achat de la masse à la faveur d'une ère de prospérité produit le même résultat. La deuxième catégorie dans les deux cas, dont la distinction s'impose, concerne des articles dont les besoins ou le désirs ne sont même pas perçus, si ce n'est dans des marges extrêmement étroites, ou des articles dont l'accroissement de consommation, lors même qu'ils sont déjà connus, ne dépend, en ordre principal, ni du prix ni du pouvoir d'achat. Le fait de la demande et des achats consécutifs des uns et des autres est donc, dans une très large mesure, indépendant des mouvements des prix ou des variations des pouvoirs d'achat de la masse du public. Il résultera avant tout de la naissance et du développement de leur besoin et de leur désir sous l'influence d'une initiation plus ou moins facile et plus ou moins fructueuse. Des exemples s'en présentent dans certaines consommations jadis inconnues comme celles de nouveaux fruits ou de nouvelles boissons, les bananes, d'une part, les eaux minérales gazeuses, d'autre part.

On aperçoit sans peine la relation étroite existant entre les conditions de certains états particuliers de surproduction et la distinction que nous venons de formuler dans les articles de consommation. S'agit-il de la première catégorie de ceux-ci, il est évident que l'état de surproduction ne prendra fin que si les quantités produites n'excèdent pas de façon considérable ou extrême les quantités actuellement demandées du même article. Il prendra fin soit sous l'influence d'une baisse des prix de vente, soit par l'effet d'un relèvement des pouvoirs d'achat, soit à la faveur du concours simultané des deux mêmes circonstances. Tel pourra être le cas du blé dans la mesure d'ailleurs assez restreinte où, soit son meilleur marché, soit un pouvoir d'achat plus élevé du public, détermineraient un accroissement de consommation du pain de froment. En toute occurrence, cet accroissement ne paraît pas pouvoir atteindre de fortes proportions. L'influence la plus sensible serait sans doute due à la substitution de pain de froment au pain de seigle dans des parties de la population qui ne consommaient ce dernier que pour des raisons de meilleur marché. L'éventualité est ici exclue que la consommation du pain de froment gagne des populations où l'emploi en était jusqu'à présent ignoré. Même dans cette première catégorie d'articles, l'accroissement de la consommation sera cependant susceptible d'atteindre de très fortes proportions

dans le cas de marchandises qu'une grande élasticité de la demande favorise à cet égard. Le caoutchouc nous fournira un exemple typique de semblables conditions. Dans l'espèce, il ne s'agit ni d'article nouveau, ni de matière employée à la fabrication d'articles nouveaux. On sait que le débouché essentiel du caoutchouc est constitué par l'industrie automobile; or, la demande des voitures et des camions automobiles est affectée d'une très grande élasticité. On comprend ainsi que la vente du caoutchouc se soit beaucoup accrue dans ces dernières années, d'autant plus que son prix marquait une grande diminution par rapport à son dernier maximum. L'accroissement de sa vente s'est manifesté en dépit des influences défavorables dues à la prolongation de la crise économique mondiale. Il est tel qu'il a permis le rétablissement d'une situation d'équilibre approximatif de la production et de la consommation, en attendant le retour de l'ensemble des plantations à une ère de réalisation de bénéfices proportionnés aux capitaux engagés. Quelques chiffres appuyeront utilement ces observations. Les expéditions de caoutchouc des pays producteurs ont atteint dans le monde entier 1.031.000 tonnes en 1934. En 1929, dernière année de prospérité générale, la quantité correspondante n'avait été que de 882.000 tonnes. Elle n'avait été que de 534.000 tonnes en 1925 et elle était tombée en 1932 à 721.000 tonnes. En pleine crise, l'augmentation a donc été de 43 p. c. en deux années. Le prix annuel moyen à Londres de la qualité standard (standard quality ribbed smoked sheet), qui était de fr.-or 8,06 par kilogramme en 1923, était tombé à fr.-or 2,37 en 1929 et, au plus bas, à fr.-or 0,40 en 1932. Il s'est relevé à fr.-or 0,89 en 1934. Dans le même temps, la production de voitures automobiles, qui avait été, dans tous les pays, de 4.900.000 en 1925 et qui avait atteint son maximum de 6.315.000 en 1929, s'est redressée à 3.745.000 en 1934, après être tombée au minimum de 1.979.000 en 1932 (1).

Passant aux articles de la deuxième catégorie, nous observerons que tout accroissement de leur production doit tendre vers un état de surproduction, si ne surviennent des circonstances nouvelles qui stimulent ou en provoquent le besoin dans des proportions adéquates. On remarquera d'emblée que les possibilités de pareilles circonstances sont infinies. Toute l'histoire de l'humanité dans son développement matériel en témoigne surabondamment. L'homme du XVº siècle ne connaissait pas les besoins multiples auxquels satisfont aujourd'hui toutes les industries de l'imprimerie et leurs productions connexes, comme livres, journaux, magazines illustrés, images de toute sorte. Il se peut que dans des cas comme celui des journaux, l'accroissement des besoins depuis plusieurs siècles ait été relativement lent et qu'il ait accompagné assez parallèlement l'augmentation de l'outillage de production; mais il n'en est pas du tout de même dans tous les articles. L'augmentation de la demande des appareils radiophoniques nous présente un exemple d'accroissement des besoins qui se sont intensifiés suivant un rythme infiniment plus rapide. La construction des mêmes appareils a manifesté, de son côté, une cadence non moins accélérée. L'action de la propagande commerciale a permis à l'accroissement de cette production de se placer à la faveur d'un accroissement équivalent de la demande. Dans le cas de l'industrie de la radiophonie, le public a témoigné de dispositions exceptionnellement favorables à son initiation aux usages des nouveaux produits. Elles expliquent que le goût des auditions radiophoniques se soit si rapidement généralisé.

Il est de nombreuses marchandises dont l'accroissement de la demande n'a pas été ou n'est pas influencé par des circonstances aussi éminemment favorables. La généralité des produits alimentaires paraît être dans ce cas. Lorsqu'ils sont nouveaux, l'habitude de leur consommation traîne beaucoup avant de s'implanter. Elle se heurte aux effets antagonistes d'usages anciens et routiniers. Un retard se manifeste parfois aussi même quand il s'agit d'articles déjà connus auxquels les efforts des producteurs tendent à élargir les débouchés. Le cas des bananes mérite d'être invoqué ici. Leur introduction dans l'alimentation des populations de l'Europe du nord-ouest, comme en Belgique, en France, en Hollande, etc., date déjà de trente à quarante ans et leur consommation est encore loin d'y avoir atteint toutes ses possibilités, puisqu'elle ne cesse de s'accroître d'année en année. De la part du public, une résistance passive très accentuée les accueillit au début de leur apparition sur le marché. Pour les oranges et pour le sucre, les circonstances telles qu'elles se présentent actuellement sont différentes. Depuis plus longtemps, les premières sont devenues un fruit de consommation courante dans beaucoup de pays de race blanche. Il n'empêche que leur consommation pourrait s'accroître dans l'avenir, même abstraction faite de l'influence de l'élasticité de la demande se manifestant à la faveur soit de la baisse des prix, soit de l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs. D'ailleurs, les progrès de la consommation des oranges dans ces dernières années ont été très significatifs à cet égard. Leur importance est témoignée, pour divers pays, par les chiffres ci-dessous (2):

PAYS	Consommation annuelle en kilos par habitant				
	1927	1933			
Angleterre Allemagne France Norvège Danemark États-Unis	8,6 3,2 3,2 4,5 2,3 10,5	12,7 4,0 5,6 6,7 2,6 12,5			

⁽²⁾ ALFRED BONNE, Palistina. Land und Wirtschaft, Berlin, J. Singer Verlag, A. G., 1935, p. 94.

⁽¹⁾ Ces divers chiffres sont empruntés à l'Annuaire statistique de la Société des Nations, 1934-1935.

Ces chiffres montrent de grandes différences dans les quantités consommées par tête dans les divers pays et aussi dans leurs accroissements respectifs de 1927 à 1933.

La consommation du sucre mérite également de retenir l'attention dans le même ordre de considérations. Dans son cas comme dans celui des oranges. il s'agit d'une consommation très généralisée depuis longtemps dans nos pays. Elle est néanmoins susceptible aussi d'accroissements nouveaux dont la possibilité nous est attestée par les progrès qu'elle ne cesse de faire quasi d'année en année et indépendamment, tout au moins pour une large partie, de l'élasticité actuelle de la demande sous l'influence de la baisse des prix ou de l'augmentation des pouvoirs d'achat. Ces progrès sont la conséquence de l'amplification des besoins de sucre dans la population qui, abstraction faite des prix ou de ses revenus, en use plus abondamment qu'elle n'y eût été disposée jadis. Ils sont d'ailleurs en rapport avec les efforts incessants d'une propagande poursuivie méthodiquement à cet effet, notamment en Belgique et en Allemagne. Particulièrement en Belgique, les résultats de cette propagande apparaissent dans le fait que dans ces cinq dernières années, la consommation de sucre est passée de 215.000 à 228.000 tonnes malgré un prix de vente en hausse, à cause de la majoration des droits de consommation (3).

* *****

Les nombreux faits qui viennent d'être soulignés ne laissent aucun doute sur les possibilités considérables, sinon infinies, de l'accroissement de la consommation de la masse des produits de toutes les activités. Elles diffèrent selon les articles quant aux proportions dans lesquelles la consommation de chacun d'eux est susceptible de s'accroître. Elles diffèrent beaucoup aussi selon qu'il s'agit de possibilités effectives immédiates ou de possibilités virtuelles plus ou moins différées. Elles appuyent les considérations théoriques au dire desquelles il ne peut y avoir de surproduction généralisée. Elles tendent également à montrer que des accroissements des ventes sont presque toujours réalisables dans le champ des débouchés de chaque production particulière, encore que dans des proportions fort inégales et dans des conditions de réalisation fort différentes selon les articles.

Cet aspect doctrinal et théorique de la question n'est pas le seul qui doive retenir ici notre attention. Des côtés pratiques de la même question doivent aussi être considérés. Ils concernent les possibilités en tout temps, pour un producteur ou pour un distributeur, d'accroître ses ventes. On ne peut méconnaître le très grand intérêt offert à cet égard par les éventualités de pareilles possibilités, particulièrement en temps de crise. Ces possibilités étant reconnues, restera à savoir par quels moyens les mettre à profit. Aussi ce

problème que nous ne pourrons, pour ainsi dire, qu'effleurer aujourd'hui au point de vue pratique est-il l'objet d'études entreprises au sein de la Chambre de commerce internationale par les soins du Sous-Comité d'étude des marchés de consommation, avec l'objectif essentiel de la connaissance des procédés dont peuvent user à cet effet les distributeurs et notamment tous les commercants-détaillants.

Il convient que, de prime abord, nous rencontrions à ce sujet une objection souvent formulée sous l'impression superficielle d'une limitation des débouchés, encore qu'elle soit implicitement réfutée par nos considérations théoriques générales antérieures. A entendre ceux qui l'expriment, l'accroissement de débouchés qu'obtiendraient une industrie ou une culture pour leurs propres produits aurait toujours pour conséquence, et spécialement en temps de crise, qu'une autre industrie ou une autre culture subiraient un rétrécissement des ventes de leurs marchandises. Ce qui est gagné d'un côté, serait donc perdu d'un autre. En d'autres termes, les efforts de distributeurs réussissant dans un pays à accroître, par exemple, la vente des fruits auraient pour contre-partie la diminution de la vente d'autres articles de consommation, comme vêtements ou objets de ménage. Cette objection ne serait fondée que dans l'hypothèse où la population disposerait d'un revenu absolument constant, où ce revenu serait intégralement dépensé et où, enfin, les prix témoigneraient d'une rigidité absolue. A la vérité, les conjonctures dans lesquelles peuvent s'élargir les ventes de divers articles, sans déterminer de contraction dans la vente d'autres articles, sont bien différentes. On remarquera notamment que, par exemple, l'accroissement de la vente en Belgique de raisin de table des serres de Hoeylaert aura pour effet une augmentation de revenus des populations se livrant à leur production. Elles pourront employer leurs nouvelles ressources à des achats de toutes sortes dont les répercussions se traduiront par une augmentation d'autres productions, par un accroissement du revenu de ceux qui vivent de celles-ci et par de nouvelles dépenses de la part de ces derniers. De multiples côtés, les mêmes réactions survenant sous l'effet des accroissements simultanés de débouchés au bénéfice de nombreuses productions, leurs résultats se cumulent, s'ajoutent de proche en proche et se dispersent dans un champ de plus en plus étendu, de telle sorte que des productions préexistantes, loin d'être refoulées par le fait de nouvelles productions ou de l'accroissement de certaines d'entre elles, tendent en général à s'accroître, encore que dans des proportions fort inégales. Il se peut cependant que des productions particulières soient atteintes dans leurs débouchés. Tel sera le sort de celles dont les produits sont purement et simplement remplacés, par voie de substitution, par de nouveaux produits répondant exactement aux mêmes besoins des consommateurs tout en satisfaisant mieux à certaines de leurs convenances. Les cas de substitution radicale sont cependant fort rares. Nous cite-

⁽³⁾ C. JOSET, La propagande sucrière belge, Rapport au IVe Congrès international technique et chimique des industries agricoles, Bruxelles, 1935.

rons celui du remplacement des boîtes à musique de jadis par les gramophones. Par contre, on aurait pu s'attendre à pareille élimination totale de la soie naturelle sous l'influence de la production de la soie artificielle ou, tout au moins, à un fort recul de la première. On sait qu'il n'en a rien été. Pour des raisons techniques tenant aux avantages de mélanges, bien que la production de la rayonne ait augmenté depuis un quart de siècle dans d'énormes proportions, la production de la soie naturelle s'est aussi très sensiblement accrue dans le même temps.

Les mêmes observations s'appliquent mutatis mutandis aux interventions des rouages concurrents dans la distribution, particulièrement en matière d'entreprises de commerce de détail. Le développement de certaines formes de celles-ci, grâce aux économies qu'elles réalisent sur les frais de distribution et à une meilleure appropriation de leurs services aux besoins du public, n'est pas nécessairement une cause de régression d'autres formes du commerce de détail. Les premières provoquent de nouveaux besoins ou stimulent des besoins existants. Elles élargissent la vente de certains produits. L'accroissement de celle-ci se répercute par des effets identiques à ceux que nous avons reconnus à l'accroissement de leurs débouchés lorsqu'il était le fait des producteurs eux-mêmes. Dans l'augmentation des ventes d'autres produits, une part reviendra aux entreprises de commerce de détail d'une forme différente de celles ayant réussi par leur organisation supérieure à développer leurs propres ventes.

* *

Qu'il s'agisse des possibilités d'élargissement de la vente d'un article à l'initiative de son producteur ou de celles de l'accroissement du débit des entreprises de commerce de détail, l'existence de ces possibilités ne suffit évidemment pas pour que leurs avantages virtuels deviennent effectifs. Des procédés appropriés doivent être mis en œuvre et un choix adéquat aux vicissitudes du marché doit être opéré entre les divers articles sur lesquels peuvent porter les efforts. La nécessité de rigueur dans ceux-ci ainsi que d'une action méthodique est grande, surtout en temps de crise où les circonstances sont les moins propices à des résultats favorables. L'analyse des susdits procédés est précisément l'un des objets des études entreprises par le Sous-Comité d'étude des marchés de consommation de la Chambre de commerce internationale.

Pour clore cet exposé, il nous reste à faire apparaître certains aspects pratiques du problème dont nous venons de montrer l'actualité. Quand on considère, par exemple, que les exportations d'oranges de la Palestine ont passé de 1.605.570 à 5.129.422 caisses et d'une valeur de £ 297.900 à 2.430.118 de 1912-1913 à

1932 (4), on ne peut douter de l'intérêt capital que présente pour la vie des nations comme pour la vie des entreprises le problème pratique de l'élargissement des débouchés. Dans le cas de la Palestine, il n'est pas exagéré de dire que le succès de la colonisation juive a largement dépendu de la solution de ce problème. Au surplus, il n'apparaît pas que l'accroissement des exportations des oranges de la Palestine ait eu pour contre-coup un recul des exportations d'oranges des autres pays producteurs.

Des observations méthodiques ont été consacrées en Allemagne aux possibilités pratiques de l'orientation de la consommation comme moyen d'atténuation de la crise économique. E. Wagemann rapporte à ce sujet que pour une augmentation ou une diminution de 1 p. c. des dépenses domestiques en général, la variation est de 2 p. c. dans les achats de mobilier et dans ceux d'objets de ménage, tandis qu'elle n'est que de 0,8 p. c. dans les achats pour la nourriture (5). Ces différences sont liées à des écarts dans l'élasticité des demandes respectives de ces marchandises. Elles sont précieuses à connaître pour la direction à donner par les commerçants-détaillants à leurs efforts dans le but d'accroître leur chiffre d'affaires.

Une question d'intérêt pratique évident concerne aussi la distinction entre producteurs et distributeurs dans les parts respectives leur incombant dans l'élargissement des débouchés. Les premiers disposent à cet effet de moyens souvent puissants consistant en une propagande systématique et constante. Telle l'action entreprise dans divers pays comme la Belgique et l'Allemagne pour le développement de la consommation du sucre. Dans le second de ces pays, le budget de cette propagande s'est élevé en 1934-1935 à 385.000 mark (6). Il appartient aux distributeurs aussi d'agir de leur côté dans le même sens, soit en tant que grossistes, soit en qualité de détaillants. L'organisation des grands magasins, des magasins à succursales multiples et des sociétés coopératives de consommation facilite à ces entreprises une action directe et efficace sur leur nombreuse clientèle. Réduits à de justes proportions et adaptés aux différences d'entreprises, leurs moyens d'action sont aussi à la portée de la plupart des détaillants individuels. Des possibilités ménagées de la sorte à ces derniers, le plus sûr témoignage est fourni par le succès des plus avisés d'entre eux réussissant à gagner leurs clients à l'acquisition de nouveaux articles ou à l'augmentation de leur consommation de marchandises qui leur étaient déjà familières.

⁽⁴⁾ ALFRED BONNE, Palüstina, op. cit., p. 92.
(5) ERNST WAGEMANN, Konjunkturpolitische Verbrauchslenkung, Vierteljährshefte zur Konjunkturforschung, 1935, Hett 3, p. 258.
(6) A. BARTENS, Organisation der Propaganda für Zucker in Deutschland, Rapport au IVo Congrès international technique et chimique des industries agricoles, Bruxelles, 1935.

LES DÉPLACEMENTS DES COURANTS COMMERCIAUX

par M. Max Suetens,

Directeur Général au Ministère des Affaires étrangères.

La crise a non seulement amenuisé les courants commerciaux, mais elle les a également profondément perturbés. Sans doute, de tout temps, les échanges ont-ils été sujets à fluctuations. C'est la vie même du commerce. Mais, en temps ordinaire, les déplacements sont de faible importance et ce n'est qu'après une longue période que les influences perturbatrices peuvent donner des résultats sensibles et modifier profondément la physionomie du commerce d'un pays. La crise a eu pour premier effet de transformer ces mouvements à longue échéance en mouvements rapides. D'une année à l'autre, on a vu apparaître des modifications parfois radicales.

Pourquoi et comment ce changement de rythme a-t-il pu se produire? C'est ce que nous allons tenter d'établir.

Parmi les différences séparant la politique commerciale d'avant-guerre de celle des années troublées avant suivi l'armistice et surtout de celle des années de crise, il y en a une qui est particulièrement à retenir pour notre sujet : elle se trouve dans le degré des mesures prises. On se plaignait dans le temps du protectionnisme, mais les mesures qu'on dénonçait alors étaient anodines au regard de celles qu'on voit aujourd'hui. Depuis le milieu du siècle passé, il était bien rare qu'on eût devant soi une barrière vraiment infranchissable, un tarif vraiment prohibitif. L'essentiel de la protection, d'ailleurs, était constitué par des tarifs douaniers qui n'étaient modifiés, du moins dans leurs parties essentielles, que peu fréquemment. En outre, les modifications, qui devaient subir la procédure parlementaire, étaient connues longtemps d'avance et n'intervenaient jamais par surprise. Enfin, il est dans la nature des modifications d'ordre tarifaire d'agir d'une manière semblable sur toutes les provenances, du moins celles qui sont soumises au régime de droit commun, c'est-à-dire pour les années d'avant-guerre, l'ensemble d'entre elles. Tous les importateurs étaient touchés de la même façon, en sorte qu'ils gagnaient ou perdaient dans la même proportion et que leur position respective n'était que faiblement modifiée.

Les choses ont bien changé depuis. Les différents pays ne se sont plus contentés de freiner les importa-

tions dangereuses. Ils n'ont pas hésité à les supprimer. Ils se sont retranchés, pour justifier cette politique brutale, derrière des nécessités de salut public. Les courants ainsi arrêtés ont tenté de s'orienter vers d'autres marchés, ce qui a amené un bouleversement des courants normaux. Nous avons montré dans un article antérieur comment l'exportation danoise de beurre, refoulée de ses débouchés traditionnels, avait tenté d'en gagner d'autres et avait ainsi créé dans ces derniers une situation très grave.

Pour la réalisation de cette politique de prohibition, on a tout d'abord usé des droits de douane et on les a portés à des hauteurs inconnues jusqu'alors. Qu'on se rappelle à ce propos l'institution du tarif « Hawley Smoot » aux Etats-Unis en 1930, puis deux ans après celle du nouveau tarif douanier du Royaume-Uni lorsque ce pays, rompant avec une tradition presque séculaire, abandonna le libre-échange.

Mais l'arme douanière, bientôt, ne fut plus suffisante. A côté des droits de douane proprement dits, sont apparues une série d'entraves nouvelles infiniment plus efficaces et, par ailleurs, d'un effet plus rapide.

Il s'agit de restrictions directes telles que système de licences, contingentements absolus, contingentements douaniers et des restrictions à caractère indirect, telles que contrôle des moyens de paiement, etc. Outre qu'elles sont d'une action plus sûre et plus rapide, ces entraves comportent infiniment plus que les tarifs douaniers, des possibilités de discrimination entre les différents pays. Lorsqu'il n'y avait que des tarifs douaniers, les pays importateurs, couverts par la clause du traitement de la nation la plus favorisée, qui était d'application presque générale, étaient tous pratiquement sur le même pied et ce n'est que par le moyen des spécialisations tarifaires qu'il était possible d'assurer à un pays déterminé un avantage spécial. Encore, ce moyen était-il d'une efficacité réduite.

Aujourd'hui, il en est tout autrement.

A l'extrême des mesures de contrôle à l'importation, se trouve le système du monopole du commerce extérieur, dans lequel le Gouvernement a la maîtrise complète des importations et, agissant comme une firme commerciale, dirige ses importations au mieux

de ses intérêts généraux. Sous un pareil régime, les notions de traitement de la nation la plus favorisée, d'égalité de traitements, etc. n'ont plus aucune valeur ni même aucun sens.

Puis vient le système des contingentements. Celui-ci comporte, dans son essence, le principe d'une discrimination, en ce sens que les contingents alloués à chaque pays étant fixés d'après une période de référence et qu'une période de référence quelle qu'elle soit est toujours — surtout dans les périodes où les mouvements commerciaux s'altèrent rapidement — avantageuse pour un pays ou un groupe de pays, ces derniers voyant ainsi confirmer leur avantage.

Mais il y a plus. Dans beaucoup de pays, la répartition des contingents ne se fait guère avec le souci d'assurer un traitement égal à tous les importateurs. C'est le principe de réciprocité qui est alors de règle et les contingents sont accordés non proportionnellement à l'importation réalisée au cours d'une période déterminée, mais en fonction d'avantages nouveaux ou anciens. Sans doute, cette politique a-t-elle perdu du terrain depuis l'opposition manifestée par la Grande-Bretagne et, ensuite et surtout, par les Etats-Unis qui ont voulu restaurer les droits de la clause du traitement de la nation la plus favorisée et en réclament l'application dans tous les domaines et particulièrement dans celui des contingentements et autres formes de restrictions quantitatives à l'importation. Il n'empêche qu'elle continue à agir et qu'elle a marqué de son empreinte le commerce de nombreux pays au cours de ces dernières années.

Les systèmes de contrôle des changes ont agi dans le même sens et ont eu le même effet. Ici, on a bien vite dépassé le stade d'une répartition sans contrepartie des moyens de paiement disponibles. La règle est de proportionner le montant du change réservé à un pays déterminé au change que fournissent les exportations vers ce pays. C'est là le principe des accords de clearing, de compensation et de la plupart des autres accords de paiement. Les échanges avec un pays déterminé sont ainsi établis suivant un rapport fixe et, dans la plupart des cas, nouveau. On s'affranchit ainsi radicalement des obligations du traitement de la nation la plus favorisée, alors qu'en matière de contingentements, les théories, même les plus émancipées, respectaient, au moins pour une partie du contingent, la règle de la répartition proportionnelle. Jusqu'à présent, l'action de la politique des Etats-Unis n'a pas eu, dans ce domaine, de grands succès. Ils ont échoué à faire prévaloir leurs idées d'égalité intégrale de traitement avec tous les pays dont la politique commerciale était déterminée par une défense du change, l'Allemagne et l'Italie, par exemple. Quoi qu'il en soit, c'est sans doute le développement de la politique de clearing ou de compensation bilatérale qui, en réduisant considérablement la possibilité des opérations triangulaires, a été un des facteurs déterminants du déplacement des courants commerciaux.

Tous ces moyens ont été mis au service des diverses

politiques qui se sont proposé d'agir délibérément sur la direction des échanges et l'on peut dire qu'aujourd'hui la plupart des politiques commerciales participent de cet esprit.

A ces facteurs d'ordre gouvernemental s'en ajoutent d'autres qui sont plus naturels et qui, en faussant les conditions normales de la concurrence, ont, eux aussi, contribué à déranger la carte des échanges. Citons, tout d'abord, la dénivellation des changes. Un pays dont la monnaie se dévalue possède — tout au moins pour un certain temps — d'une part, un avantage à l'exportation, et d'autre part, un avantage sur le marché national, sa protection normale s'augmentant d'une nouvelle marge de protection invisible d'un taux équivalant à la dévaluation.

Ces éléments perturbent, évidemment, les relations économiques. Il en est de même des systèmes sociaux qui confèrent à un pays déterminé un avantage considérable en ce qui concerne le prix de revient et, partant, le prix de vente. Il est à peine besoin de rappeler à cet égard la concurrence de l'U. R. S. S. et du Japon.

* * *

L'ensemble de ces facteurs divers a eu sur le mouvement général des échanges une influence profonde. On peut en avoir une idée assez satisfaisante par les fluctuations de notre commerce d'exportation.

La politique commerciale de la Belgique, malgré quelques mesures radicales de protection, est restée, dans l'ensemble, modérée et à base de liberté. De ce fait, la plupart des déplacements de nos trafics d'exportation viennent en quelque sorte du dehors et nullement de nous-mêmes et donnent une idée assez convenable des grandes influences ayant perturbé les courants commerciaux.

Nous donnons à ce sujet deux tableaux et deux diagrammes qui sont pleins d'intérêt. D'une part, nous avons rappelé les variations de notre commerce d'exportation vers quelques-unes de ses principales directions au cours des deux années d'avant-guerre, et d'autre part les variations correspondantes au cours des années 1925 à 1935. Nous avons considéré les valeurs et, pour chaque année, pris pour chaque direction, le pourcentage de notre exportation vers cette direction relativement à notre exportation totale. Ce sont donc les valeurs relatives dont nous avons retracé les variations et non les valeurs absolues. Pour l'avant-guerre, il eût peut-être été indifférent de prendre les unes ou les autres. En revanche, pour les années d'après-guerre, il était plus normal de prendre les valeurs relatives, les valeurs absolues ayant été affectées par la variation des prix, la dévaluation des changes et d'autres facteurs encore, ce qui eût singulièrement compliqué leur courbe et n'eût pas fait apparaître avec suffisamment de clarté les causes de modifications que nous voulons particulièrement étudier.

La comparaison de ces deux tableaux et mieux encore la comparaison des deux diagrammes est

frappante. Autant celui de l'avant-guerre est simple | la courbe de la France et celle de la Grande-Breet aéré, autant l'autre est tourmenté et enchevêtré. Les courbes du premier restent sensiblement au même niveau. Seules se coupent en deux endroits pour la reprendre ensuite dès 1906.

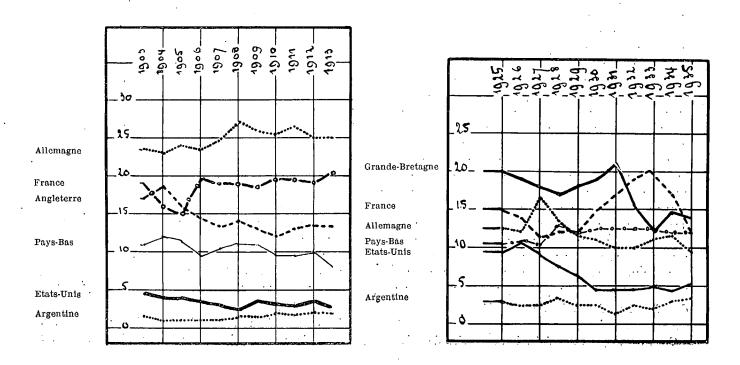
tagne, le premier de ces pays ayant perdu dans le tableau de nos débouchés la deuxième place en 1904

Décomposition de notre exportation vers ses principales directions.

Pourcentages par rapport à la valeur totale.

PAYS	1903 %	1904 %	1905	1906 %	1907 %	1908 %	1909 %	1910 %	1911 %	1912 %	1913
Grande-Bretagne	17	18,5	16	14,5	. 13,8	14	13,2	12,3	13,3	13,9	13,75
Allemagne	23,5	23	24	23,4	24,5	27	26	25,8	26,8	25,2	25,3
États-Unis	4,4	4	4.	3,70	3	2,8	3,8	3,45	3,2	3,5	2,9
France	19	16	15	19,6	18	18	17,7	19,6	19,4	18	20,5
Pays-Bas	11	12,3	11,5	9,78	10,6	11,2	11,1	9,8	9,85	9,2	8
Républ. Argentine	1	1,9	2,1	2,5	2,5	2	3,2	3,6	2,35	2,3 .	2,4
Total général (en]										
1.000 francs)	2.110.338	2.183.261	2.333.676	2.793.840	2.848.125	2.506.444	2.809.723	3.407.428	3.580.350	3.951.479	3.715.814

PAYS	1925 %	1926 %	1927 %.	1928 %	1929 %	1930 %	1931 %	1932 %	1933 %	1934 %	1935 ·%
Grande-Bretagne	20	19	18,2	16,9	18	19	21	15,6	12,5	14,5	14
Allemagne	12,5	12,4	16,8	13,7	11,9	11,4	10,2	10,2	11	11,6	9,8
France	15	14	11,5	12,4	12,2	15 .	17	19	20,8	17	12
Pays-Bas	10,7	11 3	10,8	13,2	12,3	12,7	12,7	12,8	12,3	11,2	11,5
États-Unis	9,8	11,3	9	7,8	6,7	4,6	4,9	4,6	5	4,5	5,9
Argentine	3	2,5	2,8	3.5	2,9	2,7	1,6	2,6	2,3	3	3,6
Total général (en					1		}				
1.000 francs)	14.806.876	19.998.676	26.696.614	30.954.440	31.879.905	26.158.994	23.235.797	15.123.765	14.328.325	13.794.794	16.146.213



Quant au diagramme de l'après-guerre, il comporte, au contraire, de nombreux points d'intersection. La Grande-Bretagne, à la suite de sa réforme douanière, cesse dès 1932 d'être notre débouché principal, pour ne reprendre la première place qu'en 1935, notre exportation vers la France, qui l'avait déplacée, n'ayant cessé de décroître depuis 1933, année où le régime des contingentements y atteignit son plus haut point de développement. La France, d'ailleurs, fut pendant plusieurs années distancée par l'Allemagne : de 1926, c'est-à-dire du lendemain de la conclusion de notre accord commercial avec le Reich, à 1928. La courbe de l'Allemagne entre cette année et 1929 coupa non seulement la courbe de la France, mais aussi celle des Pays-Bas. Elle ne rattrapa jamais la première de ces courbes, mais bien la seconde en 1933, pour retomber ensuite en 1934 et en 1935 au quatrième rang de nos débouchés. Les difficultés internes du Reich et les nécessités de notre accord de paiement avec ce pays pesèrent sur nos exportations et les empêchèrent de se développer. D'autre part, nos exportations vers les Pays-Bas furent légèrement freinées à partir de 1933 par les contingentements.

La courbe des Etats-Unis fléchit considérablement à la suite de l'établissement du tarif Hawley-Smoot. Elle ne se ranima qu'en 1935, du fait de la politique libérale de M. Cordell-Hull et du traité qu'il conclut avec la Belgique.

Complétons ces données d'ensemble par quelques informations relatives à des produits essentiels de notre exportation : le ciment, les verres à vitres, les fers et aciers, les tissus de coton. Nous prendrons, pour dix années d'après-guerre, la part du trafic allant vers les principales destinations. Cela nous donne le tableau et les diagrammes ci-après.

Ciment.

PAYS	` 1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
DE DESTINATION	. %	%	%	%	%	%	% ·	%	· %	* %	·%
	<u> </u>		<u> </u>					 	<u>i</u>		
Argentine	8,54	8,84	9,16	10,9	9,1	10	3,44	1,55	1,16	0,406	0,431
États-Unis	25,8	25,7	15	14,7	10,3	3,72	1,06	1,13	1,63	2,48	5,2
France	8,58	7,31	6,42	2,68	4,18	9,08	9,16	7,3	4,67	4,44	5,64
Grande-Bretagne	9,31	13,3	19,5	12,2	10,2	14,6	14,6	11,6	12,5	10,3	16,6
Irlande	0,63	0,585	0,994	1,01	. 18,1,	0,855	1,33	9,31	18,5	24,6	24,1
Maroc	0,546	0,437	0,696	1,26	3,78	7,26	12,9	15,4	8,82	5,62	4,53
Pays-Bas	26,5	23,7	23,8	25,7	17,2	20,6	28,8	26,2	32,8	32,7	21,6
Total (en tonnes)	1.309.111	1.440.636	1.654.637	1.815.615	1.908.025	1.644.243	1.294.204	886.210	852.830	724.478	843.954

Verre à vitres ordinaire.

Australie	3,1	4	2,76	2	3,5	2,77	0,27	2,49	0,42	0,42	1,63
Canada	8,18	8,25	9,16	10	10,84	9,7	6,76	8,19	7,8	7,75	8,81
Chine	6,1	3,24	1,35	4,3	6,01	6,45	5,74	4,89	4,22	2,98	3,42
États-Unis	8,36	11,6	11,67	6,99	5,55	1,95	0,95	0,87	0,71	0,38	0,66
Grande-Bretagne	20,55	19,75	19,46	19,72	18,3	26,67	27,64	25,6	28,44	32,66	24,8
Pays-Bas	13,7	14,36	14,1	18,53	17,28	12,4	17,7	12,45	13,28	10,5	15,23
Total (en Q. M.)	2.106.793	2.501.965	2.674.632	2.694.805	2.848.085	1.812.428	1.508.432	1.160.638	1.060.973	1.068.437	1.346.395

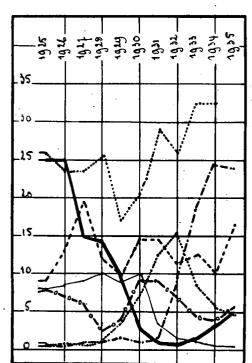
Fers battus, étirés, laminés à chaud, n. d. a.

Allemagne	3,05	2,84	10,4	7,84	4,2	4,67	3,49	4,78	6,84	8,71	9,92
Argentine	5,8	5,02	5,08	. 7,39	6,66	5,81	3,2	4,36	5,06	7,9	11,7
Chine	4,28	6,39	3,62	6,04	8,7	10,23	12,83	11,3	13,58	11,42	8,44
États-Unis	6,19	8,31	7,61	6,01	4,79	6,05	6,06	4,4	2,36	2,24	3,22
Grande-Bretagne	22,1	22,2	23,43	20,3	20,66	22,4	20,88	15,52	11,7	16,6	15,1
Inde britannique	6,05	9,1	. 9,88	7,76	8,05	5,37	5,6	5,34	5,1	5,25	4,31
Pays-Bas	6,54	4,07	4,12	4,92	4,61	5,25	5,9	11,72	7,69	4,27	5,53
Total (tonnes)	1.024.266	1.269.031	1.431.590	1.367.193	1.483.689	1.148.562	1.146.350	1.072.435	924.962	1.017.166	1.009.934

Tissus de coton écrus.

Argentine	13,1	8,78	8,84	22,8	15,8	12,3	9,35	11,45	15,1	22,1	19,5
États-Unis	3,26	8,31	15,3	8,2	9,84	12,4	19,75	36,7	36,6	28,75	38,2
Grande-Bretagne	28,9	17	18,7	18,7	25,3	35,2	33,1	7,7	10,9	13,8	11,34
Pays-Bas	19,5	11,2	8,46	6,6	1,38	2,32	1,96	2,84	2,22	1,54	1,73
Total (Q. M.)	48.876	79.218	106.320	140.850	140.781	117.851	98.444	85.674	108.285	114.471	126.634





Grande-Bretagne

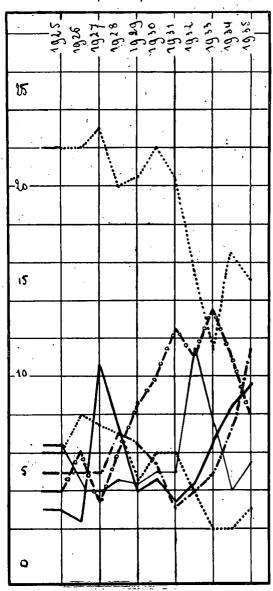
Argentine Chine

Allemagne

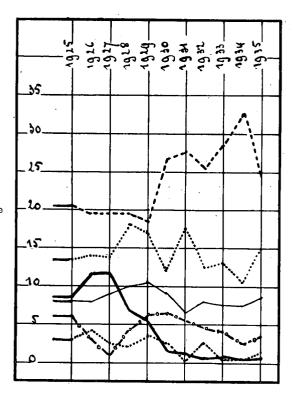
Pays-Bas

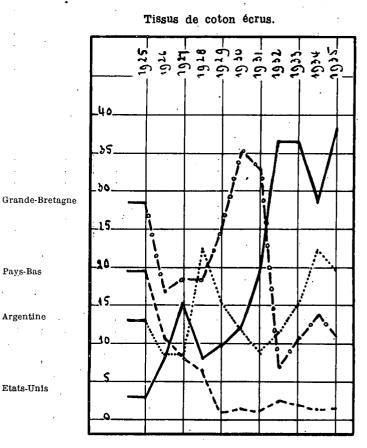
Argentine

Etats-Unis



Verre à vitres ordinaire.





Grande-Bretagne

Pays-Bas Etats-Unis

Grande-Bretagne Argentine France

Maroc Irlande

Pays-Bas

Etats-Unis Canada Chine

Australie

Ces considérations préliminaires nous conduisent tout naturellement à l'étude des principales raisons ayant déplacé les grands courants commerciaux.

Avant tout, retenons les tentatives de certains groupes de pays de resserrer leurs rapports économiques par un système d'accords particuliers.

Les efforts esquissés dans ce sens il y a quelques années et à certains desquels nous avons coopéré: la Convention d'Oslo, la Convention d'Ouchy, par exemple, ont fait place à des réalisations de plus en plus concrètes. Au premier rang figurent les accords d'Ottawa conclus en 1932 entre les différentes parties de l'Empire britannique. On commence à pouvoir en estimer les résultats. Ils apparaissent nettement dans les tableaux ci-après qui donnent les variations en pourcentages, d'une part des importations de l'Empire sur le marché britannique, d'autre part des exportations anglaises vers les différentes parties de l'Empire.

On voit donc l'action profonde que les accords d'Ottawa ont eue sur le commerce total du Royaume-Uni. A l'importation, le pourcentage de provenance de l'Empire passe de 28,73 p. c. en 1931 à 40,72 p. c. pour le premier trimestre 1936. Mais ces chiffres ne donnent pas une idée exacte de l'amélioration intervenue, car ils comprennent le chiffre de l'Irlande qui, à l'heure actuelle, est presque entièrement détachée de l'Empire et qui par ailleurs a été en guerre douanière avec le Royaume-Uni. Si l'on retranche des deux indices que nous venons de donner, les parts revenant à l'Irlande, on trouve que la part de l'Empire dans les importations totales de la Grande-Bretagne est passée entre 1931 et 1936 (premier trimestre) de 24,49 p. c. à 38,60 p. c. Le gain est donc de l'ordre de 14 p. c. Si on traduit ce pourcentage en chiffres absolus en prenant comme base le commerce du Royaume-Uni en 1935 (2.042 millions d'anciens dollars-or des Etats-Unis), on en arrive au

Importations.

PAYS DE L'EMPIRE	1924 %	1931 %	1932 %	1933	1934 %	1935 %	1936 (1er trim.)
	1	i i	<u> </u>	i i	1	1	'
Dominions:			· ·				
État Libre d'Irlande	4,00	4,24	3,78	2,63	2,35	2,47	2,12
Canada	5,16	3,81	6,13	6,84	6,89	7 40	7,58
Newfoundland	0,15	0,24	0,30	0,32	0,33	0,30	0,22
Australie	4,62	5,31	6,55	7,19	6,83	7,17	8,20
Nouvelle-Zélande	3,68	4,39	5,28	5,50	5,53	5,04	5,62
Union Sud-Africaine	1,41	1,52	2,20	2,14	1,62	1,81	1,98
Total	19,02	19,51	${24,24}$	24,62	23,55	24,19	25,72
TOTAL	19,02	10,01	2=,2=	24,02	20,00	24,10	20,12
Indes	6,17	4,26	4,60	5,53	5,76	. 5,43	6,27
Colonies, Possessions et Pro-							1.
tectorats:				ŀ			
En Europe	0,27	0,41	0,56	0,66	0,60	0,59	0,17
Afrique occidentale	1,04	0,57	0.80	0,85	0,83	1.09	1,86
Afrique orientale	0.42	0,42	0,52	0,62	0,42	0,46	0,53
Reste de l'Afrique	0,55	0,58	3,881,01	0,99	1,10	1,25	1,45
Malaisie britannique	0,96	0,75	0,69	0,71	1,69	1,44	1,23
Ceylan	1,06	1,39	1,47	1.35	1,55	1,33	1,20
Reste de l'Asie	0,21	0,29	0,36	0,36	0,43	0,54	0,97
Indes occidentales, Guinée britan-							i
nique, Honduras, etc	0,49	0,59	0,96	1,05	1,04	1,06	0,88
Polynésie, etc.	0,03	0,06	0,15	0,17	0,19	0,25	0,44
Matal des Calasias Deservisos et				\ 	 -		
Total des Colonies, Possessions et Protectorats	5,03	4,96	6,52	6,76	7,05	8,01	8,73
Protectorats		- 1 ,50	0,02				
Total des pays de l'Empire	30,22	28,73	35,36	36,91	37,16	37,63	40,72
Pays étrangers liés par traités			,	į			
de commerce :							
Finlande	1,08	1,35	1,67	1,89	2,08	1,98	1,47
Suède	1,76	2,01	1,91	2,36	2,45	2,25	2,08
Norvège	0,91	1,00	1,18	1,03	1,14	1,09	1,14
Danemark	3,83	5,42	5,78	5,24	4,50	4,23	3,92
République Argentine	6,18	6,12	7,25	6,17	6,43	5,81	5,68
U. R. S. S	1,55	3,75	2,80	2,58	2,37	2,87	1,13
Pays baltiques	0,75	0,74	0,83	0,86	0,90	0.94°	0,79
Pologne	0,65	1,00	0,88	0,97	1,02	0,96	1,03
Total des pays à traités	16.71	21,39	22.30	21,10	. 20,89	$\frac{20.13}{}$	17,24
Total des pays étrangers, autres.	53,07	49,21	41,91	41,48	41,95	42,24	42,04
# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	1 00 70	70,60	64,21			62,37	
Total des pays étrangers	69,78	70 60	· '84 91 1	62,58	62,84	K9 37	59,28

PAYS DE L'EMPIRE	1924 %	. 1 931 %	19 32 %	1933 %	1 934 . %	1935 %	1936 (1er trim.)
Dominions :		[
Etat Libre d'Irlande	5,90	7,81	7.06	5.17	4,93	4,74	4.84
Canada	3,50	5,26	4,50	4,77	4,98	5,02	, ·
Newfoundland	0,24	0,14	0,18	0,18	0.20	0.22	$\begin{vmatrix} 4,46\\0.17 \end{vmatrix}$
Australie	7,59	3,72	5,48	5,80	6,63	6,90	6.88
Nouvelle-Zélande	2.54	2.87	2,84	2,60	2,89	3.13	3,36
Union Sud-Africaine	3,78	5,59	4,96	6,36	7,63	7,89	8,74
omon out infloming ,					7,00		0,74
Total	23,55	25,39	25,02	24,88	27,26	27,90	28,45
Indes	11,31	8,27	9,34	9,09	9,26	8,88	8,55
Colonies, Possessions et Protec- torats :		٠,		•			
En Europe	0,71	1,27	1,53	1,64	1,67	1,68	1,73
Afrique Öccidentale	1,31	1,62	2,17	1,74	1,45	2,18	2,61
Afrique Orientale	0.46	0,77	0,62	0,60	0,62	0,69	0,72
Reste de l'Afrique	0,48	0,98	0,69	0,82	0,96	1,03	0,90
Malaisie britannique	1.18	1,62	1,57	1,46	1,77	1,74	1,71
Ceylan	0,54	0,69	0,68	0,58	0.72	0,75	0.74
Hong-Kong	1.07	1,13	1,32	0,88	0,63	0,57	0,48
Reste de l'Asie	0,21	0,39	0,58	0,67	0,82	0,85	0,73
nique	0,80	1,46	1,72	2,03	1,60	1,55	1,59
Polynésie	0,05	0,10	0,10	0,12	0,11	0,15	0,19
Total des Colonies, Possessions et							
Protectorats	6,81	10,03	10,98	10,54	10,35	11,19	11,40
						·	
Total des pays britanniques	41,67	43,69	45,34	44,51	46,87	47,97	48,40
PAYS ÉTRANGERS				·			
Pays avec traités :	•						1
U. R. S. S.	0.16	1 07	2.53	ا موما		0.00	0.66
Finlande	0,16	1,87		0,89	0,92	. 0.82	0,66
Pays baltes	0,57	0,41	0,62	0,78	0,91	0.97	0,62
	0.39	0,29	0,37	0,55	0,68	0,79	0,71
Suède	1,73	. 1,98	1,88	1,95	2,29	2,28	2,23
Norvège	1,09	1,93	1,59	1,51	1,59	1,56	1,64
Danemark	1,72	2,22	2,70	3,21	3,37	3,23	3,38
Pologne	$\substack{0,44\\3,43}$	$\substack{0,51\\3,79}$	$\substack{0,55\\2,92}$	$0,75 \\ 3,56$	$\begin{array}{c c} 0,76\\3,70 \end{array}$	0,89 3,58	$\begin{bmatrix} 0,95 \\ 3,70 \end{bmatrix}$
				·			
Total des pays à traités	$\substack{9,53\\48,80}$	13,10 $43,21$	13,16 $41,50$	$13,20 \\ 42,29$	$\begin{array}{c} 14,22 \\ 38,91 \end{array}$	$\begin{array}{c} 14,12 \\ 37,91 \end{array}$	13,87 37,73
Total des pays étrangers	58,33	56,31	54,66	55,49	53,13	52,03	51,60
Town gos balls on surger server !	00,00	90,91	94,00	00,48	00,10	02,03	1 91,00

chiffre de 285 millions d'anciens dollars-or. La valeur du déplacement imputable aux accords d'Ottawa est donc ainsi supérieure à l'importation totale de l'Italie (278 millions) et légèrement inférieure à l'importation totale de l'Inde (294 millions).

A l'exportation, le déplacement, bien que moins important, est toutefois encore considérable. Nous avons, d'après les chiffres du tableau ci-dessus, une augmentation entre l'année 1931 et l'année 1936 (premier trimestre), de 43,49 p. c. à 48,40 p. c. Si, comme nous l'avons fait plus haut, on retranche les chiffres relatifs à l'Irlande, on a comme pourcentage d'une part 35,90 p. c. et, d'autre part, 43,56 p. c. L'augmentation est ici de 8 p. c. Or, comme le commerce total du Royaume-Uni en 1935 a été de 1.239,3 millions d'anciens dollars-or des Etats-Unis, on a un déplacement de l'ordre de 99,2 millions de dollars-or. Ce chiffre est égal à l'exportation entière de l'Autriche

(99 millions) et du même ordre de grandeur que le commerce d'exportation total de l'Egypte (101 millions), de la Pologne et de la Nouvelle-Zélande (chacune 103 millions).

Les accords d'Ottawa ne cesseront pas leurs effets à une date déterminée, mais chacun d'entre eux restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un préavis de dénonciation de six mois, lequel pourra être donné à n'importe quelle date après le 19 février 1937. Le Gouvernement du Royaume — c'est du moins ce qu'a déclaré aux Communes le Secrétaire d'Etat pour les Dominions — est d'avis qu'il ne devrait plus y avoir de négociations d'ensemble comme à Ottawa, mais que des discussions séparées devraient avoir lieu avec chaque Dominion au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera. On sait, d'autre part, que l'Assemblée législative de l'Inde s'est prononcée le 30 mars dernier, par 70 voix contre 65, en faveur de la dénon-

ciation du traité liant l'Inde au Royaume-Uni. Les Dominions n'ont pas encore fait connaître leur avis. Toutefois, en août prochain, commenceront des pourparlers pour la revision de l'accord avec le Canada. De son côté, la Chambre des Représentants de l'Australie a voté certaines mesures contraires aux engagements pris à Ottawa, bien que tout récemment des nouveaux droits établis notamment sur les cotonnades aient avantagé le Lancashire.

En Grande-Bretagne même, le Gouvernement a consulté certains grands organismes. La réponse de la British Federation of Industries présente certains passages intéressants.

La Fédération des Industries Britanniques considère — et c'est ce qui apparaît d'ailleurs dans les tableaux qui sont reproduits plus haut — que les contrées de l'Empire ont tiré des accords d'Ottawa un plus grand profit que la mère-patrie. Aussi, considérant l'importance primordiale du marché du Royaume-Uni pour tous les pays de l'Empire, la Fédération estime que dans les arrangements futurs, l'industrie britannique doit avoir des avantages égaux à ceux accordés à l'économie des Dominions et colonies. A cet effet, les industriels britanniques pensent qu'il suffirait de donner plein et entier effet à la garantie inscrite dans les accords d'Ottawa et aux termes de laquelle il est spécifié que dans les Dominions les droits protecteurs ne pourront pas

excéder le niveau qui donnera aux producteurs britanniques l'occasion d'une concurrence normale (full opportunity of reasonable competition). D'autre part, la protection tarifaire ne devrait être réservée qu'aux industries réellement viables. Ces dispositions, malgré les travaux des organismes compétents, sont en grande partie restées lettre morte et la Fédération des Industries britanniques souhaite que, dans l'avenir, ces principes ne soient pas perdus de vue et qu'au contraire on leur donne leur plein et entier effet.

Elle attire, d'autre part, l'attention du Gouvernement sur un nouvel aspect de la question. Jusqu'en 1932, on était habitué à considérer que les Dominions et colonies n'importeraient guère sur le marché de la mère-patrie que des matières premières ou des produits semi-manufacturés. Or, il se fait que leur industrie naissante commence à faire une certaine concurrence à l'industrie britannique. « La politique tarifaire de Grande-Bretagne — dit la F. B. I. — est basée sur le principe que le producteur britannique doit jouir d'un niveau normal de protection et il n'y a aucune raison pour que cette règle ne s'applique pas aux produits de l'Empire, d'autant plus que le principe d'une protection des industries des Dominions à l'égard des produits de la mère-patrie est inscrit dans les accords d'Ottawa. » Or, la concurrence de certaines parties tout au moins de l'Empire est à redouter à cause du bas niveau des salaires.

CHRONIOUE

La réforme du statut de la Banque de France. — La Chambre des Députés a adopté le 24 juillet le projet de loi tendant à modifier et à compléter les lois et statuts qui régissent la Banque de France. En voici le texte :

TITRE PREMIER.

De l'administration de la Banque.

Article premier. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires de nationalité française. Chaque membre a droit à une voix, quel que soit le nombre des actions qu'il possède.

Art. 2. L'assemblée générale nomme trois censeurs. Il lui est rendu compte chaque année de toutes les opérations de la Banque.

Art. 3. Le gouverneur et les deux sous-gouverneurs n'auront pas à justifier de la propriété d'actions de la Banque.

Art. 4. Le gouverneur prêtera serment, entre les mains du président de la République, de bien et fidèlement diriger les affaires de la Banque, conformément aux lois et statuts.

Art. 5. Le gouverneur recevra annuellement de la Banque un traitement équivalent à celui du vice-président du Conseil d'Etat; les deux sous-gouverneurs recevront chacun un traitement équivalent à celui de président de section au Conseil d'Etat.

Art. 6. Le conseil général fixera les conditions dans lesquelles le gouverneur et les sous-gouverneurs recevrent une indemnité de représentation et le remboursement de leurs frais exceptionnels.

Art. 7. Pendant l'exercice de leurs fonctions, il est interdit au gouverneur et aux sous-gouverneurs de prendre ou de recevoir une participation ou quelque intérêt que ce soit par travail ou conseil dans toute entreprise privée industrielle, commerciale ou financière.

Art. 8. Le gouverneur et les sous-gouverneurs qui cessent leurs fonctions continuent à recevoir leur traitement pendant trois ans, sous la réserve qu'ils n'occupent, pendant cette période, aucun emploi public. Il leur est interdit, en outre, pendant le même délai, de prêter leur concours à des entreprises privées et de recevoir d'elles des rémunérations pour conseil ou travail.

Art. 9. La Banque est administrée par vingt conseillers et surveillée par trois censeurs. Le gouverneur, les sous-gouverneurs, les conseillers et les censeurs forment le conseil général. Les censeurs y ont voix consultative.

Deux conseillers sont pris parmi les actionnaires, neuf représentent les intérêts économiques et sociaux, neuf représentent les intérêts collectifs de la nation. Les conseillers sont désignés comme suit :

I. Deux sont élus par l'assemblée générale parmi les manufacturiers, fabricants ou commerçants, en dehors des personnes prêtant leur concours par travail ou conseil ou comme administrateurs à un établissement bançaire.

II. Un est désigné par le conseil national économique parmi ses vice-présidents;

Un est désigné par la commission supérieure des caisses d'épargne parmi ses membres;

Un est élu au scrutin secret par le personnel de la Banque de France;

Six sont choisis par le ministre des Finances sur des listes de trois noms présentées par chacune des organisations suivantes : fédération nationale des coopératives de consommation, confédération générale de l'artisanat français, assemblée des présidents des chambres de commerce de France, confédération générale du travail, assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture et sections professionnelles commerciales du conseil national économique.

Ce dernier sera provisoirement choisi par le ministre du Commerce parmi les représentants les plus qualifiés du petit commerce.

III. Trois représentent les ministres des Finances, de l'Economie nationale et des Colonies.

Six sont membres de droit :

Le président de la section des finances du Conseil d'Etat;

Le directeur du mouvement général des fonds;

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations;

Le gouverneur du Crédit foncier;

Le directeur général du Crédit national;

Le directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole.

Aucun parlementaire ne pourra faire partie du conseil général.

Art 10. Les conseillers élus ou choisis par les ministres sur présentation des intéressés ne peuvent siéger plus de trois années consécutives. Chaque année, il est procédé au remplacement du tiers d'entre eux. Les conseillers sortants ne pourront être à nouveau choisis ou élus que trois ans après avoir quitté le conseil.

TITRE II.

Du comité permanent.

Art. 11. Le conseil général de la Banque peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un comité permanent comprenant le gouverneur, les sous-gouverneurs et quatre conseillers, dont un choisi par le ministre des Finances parmi les membres de droit et trois désignés par le conseil général.

TITRE III.

Des opérations de la Banque.

Art. 12. Des décrets pris avant le 15 décembre 1936, en conseil des ministres, conformément aux propositions du conseil général de la Banque de France, pourront modifier les textes qui régissent l'administration intérieure de la Banque et fixer les règles de l'établissement du bilan.

Art. 13. Tous les effets de la dette flottante émis par le Trésor public, et venant à échéance dans un délai de trois mois au maximum, sont admis sans limitation au réescompte de l'institut d'émission, sauf au profit du Trésor public.

TITRE IV.

Dispositions générales.

Art. 14. A dater du 16 juillet 1936 et jusqu'à promulgation de la présente loi, les transactions sur les titres de la Banque de France seront considérées comme nulles et non avenues, sauf autorisation spéciale accordée par le ministre des Finances pour les mineurs, interdits ou établissements publics.

Art. 15. Toutes dispositions contraires à la présente loi sont abrogées. Les textes législatifs ou statutaires régissant la Banque de France seront codifiés par décret avant le 31 décembre 1936.

Art. 16. Les modalités d'application de la présente loi, et spécialement celles qui régleront la tenue des assemblées générales des actionnaires, seront fixées par décret.

Art. 17. Un décret fixera la date d'application de la présente loi. Le conseil général sera régulièrement constitué dès l'élection ou la désignation de quinze délégués.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

L'Economist (1) commente les réformes :

« Elles ne placent pas nécessairement, dit-il, la » Banque sous l'action directe de l'Etat, mais le gou-» vernement sera certainement en mesure, en pra-» tique, d'exercer un pouvoir étendu et l'on peut » espérer qu'il distinguera ses fonctions propres et

(1) P. 120, no 18, juillet 1936.

» celles d'une banque centrale. La loi, néanmoins, » rend la Banque de France plus représentative des » intérêts nationaux et la délivre de l'accusation » d'être une corporation fermée. »

A titre de comparaison, les lois organiques de la Banque Nationale de Belgique, telles qu'elles ont été modifiées et coordonnées par l'arrêté royal du 25 octobre pris en exécution de la loi des pleins pouvoirs du 16 juillet 1926, portent en leur article 19:

- « La Banque est dirigée par un gouverneur assisté d'un comité de direction, administrée par un conseil de régence et surveillée par un collège de censeurs.
- » Il y a également un comité d'escompte, dont la composition et le rôle sont déterminés par le règlement d'ordre intérieur.
- » Le Comité de direction est présidé par le gouverneur et comprend trois directeurs, dont l'un est appelé à remplir les fonctions de vice-gouverneur.
- » Le Conseil de régence se compose du gouverneur, des directeurs et de neuf régents.
- » Les directeurs actuellement en fonctions font, à titre personnel, partie du Conseil de régence en surnombre, même s'ils ne sont pas nommés membres du Conseil de direction.
- » Les directeurs et régents sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires. Trois d'entre les régents sont choisis sur une liste double de candidats présentés à chaque vacance :
- » 1º Par les membres conseillers de groupe élus par les délégués de classe du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce et par les membres du Conseil supérieur des métiers et négoces, chacun de ces conseils présentant un candidat;
- » 2º Par les membres ouvriers et employés du Conseil supérieur du travail;
- » 3° Par les membres élus et cooptés du Conseil supérieur de l'agriculture.
- » Ces trois régents sont dispensés de constituer le cautionnement statutaire.
- » Les six autres régents sont élus directement. Ils sont choisis parmi les personnalités marquantes du commerce, de l'industrie et de la banque.
- » Le gouverneur, les directeurs et les directeurs nommés régents à titre personnel reçoivent une rémunération dont le montant est fixé par le Conseil général, sans participation aux bénéfices.
- » Les régents reçoivent des jetons de présence et, s'il y a lieu, une indemnité de déplacement. »

L'article 23 fixe la composition du Collège des Censeurs:

- " Le Collège des Censeurs est composé de dix membres élus par l'assemblée générale.
- » Trois censeurs sont choisis selon les règles établies à l'alinéa 6 de l'article 19; ils sont dispensés de constituer le cautionnement statutaire.
- » Les censeurs reçoivent une indemnité fixée par le Conseil général, »

Marché des céréales en juillet 1936. — Une hausse ininterrompue, procédant par bonds, sans autres réactions temporaires que celles qui avaient pour cause de fortes réalisations en bénéfice aux marchés à terme, assigne au mois de juillet de cette année une place particulière dans les annales du commerce des grains.

Elle se traduit par une majoration de prix de l'ordre de 20 p. c. pour le blé; le ravitaillement normal de la Belgique coûterait, sur la base d'une telle élévation de valeur, environ un milliard et demi de plus que sur la base d'il y a un mois.

Une autre conclusion qui s'impose concerne les pays d'exportation favorisés cette année, qui tireront avantage de cette situation et qui, de ce fait, doivent tout naturellement intéresser la Belgique en raison de leur pouvoir d'achat accru permettant le développement des importations de nos fabricats. Il s'agit ici principalement des pays balkaniques. Mais il y a les importantes commandes faites à l'Allemagne.

Ce qui surprend encore dans le phénomène de ce redressement du marché est la complète maîtrise des vendeurs étrangers dans la fixation des cours, alors que depuis bien des années, et particulièrement au cours de la longue crise de surproduction de céréales qui arrive maintenant à son terme, les acheteurs ont su les dicter.

Il a fallu pour cela que le désastre des récoltes s'accentuât aux Etats-Unis et au Canada et forme avec les déficits de l'Argentine et de l'Europe occidentale un ensemble de circonstances qui abolissent les surplus si longtemps encombrants et qui font prévoir que la demande dépassera l'offre.

Le Canada, qui constituait la grosse menace d'encombrement, voit non seulement le stock accumulé par le *Grain Board* fondre graduellement, mais encore les estimations de sa prochaine récolte diminuer de jour en jour par suite de la prolongation d'une sécheresse calamiteuse.

Evidemment, si les 2.000.000 de tonnes que détient encore le *Grain Board* ne s'écoulent pas avant la rentrée de la nouvelle récolte, il y aura, après la moisson, inévitablement la pression de réalisation simultanément du vieux et du nouveau blé canadien. Cette dualité d'intérêts pourrait facilement provoquer, tout au moins provisoirement, une réaction qui pourrait être vive.

En ce qui concerne notre propre marché, ni la meunerie ni le négoce ne profitent de cette hausse qui leur inspire plutôt de la méfiance.

L'avenir, même au point de vue technique, se présente décevant pour le mois d'août courant : le blé à mélanger au Manitoba est rare à défaut de Plata, à cause d'un stock réduit à 5.000-7.000 tonnes en Australie, d'absence d'importation de Chili et de Roumanie parce qu'il y a retard dans la conclusion de clearing. De plus, nos blés indigènes seront trop humides pour être utilisés dans une proportion dépassant de 5 à 10 p. c.

A Anvers, les cours d'un mois à l'autre accusent les variations suivantes :

BLÉ	30 juin 1936	31 juillet 1936
Manitoba N° 2 Atlantique Embarquement 20 juillet. Départ 2 août Roumain 78/9 Australie suivant qualité		\$ 4.25 ou fr. 126.05 \$ 4.26 ou fr. 126.35 fr. 110.— fr. 124.—/fr. 125.—

Stock à Anver	8.	
Blé	22.519	tonnes.
Orges	1.808	»
Maïs	898	»
Avoines	1.992))
Seigle	1.283	»

28.500 tonnes.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Sous la pression d'offres peu importantes, mais répétées, le franc français a abandonné au cours de ces derniers dix jours la plus grande partie du terrain qu'il avait gagné pendant la quinzaine précédente sur le marché international. Sur le nôtre, son recul s'est étendu de 39,21 1/8 à 39,09 5/8. Dans le groupe des autres devises, le florin, le franc suisse et le dollar se sont généralement orientés vers le goldpoint supérieur, mais seules les devises hollandaise et suisse ont atteint quelquefois ce niveau. Les points les plus élevés ont été respectivement de 403,05 en florin, 193,95 en franc suisse et 5,9380 en dollar. La livre sterling a suivi une progression parallèle à celle qu'elle a enregistrée à l'étranger. Elle est montée de 29,7475 à 29,81 5/8. Vis-à-vis du franc français, elle s'est relevée de 75,92 à 76,30, soit une hausse de 1/2 p. c. Comme habituellement, le reichsmark a eu un marché relativement actif. Il a été traité entre 238,675 et 238,85. La devise espagnole n'a donné lieu à aucune transaction. Son cours a été ramené par étapes de 81 à 80 belgas. Sur les autres marchés, la cotation est pratiquement suspendue. La lire italienne a été cotée 46,674446, 46,783626 et 46,728972, dans les conditions prévues à l'accord intervenu le 11 décembre 1935 en vue de faciliter le règlement des créances commerciales entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Italie. Les couronnes scandinaves ont suivi la hausse de la livre sterling. Le Stockholm vaut actuellement 153,70 contre 153,45 il y a quinze jours, l'Oslo 149,70 au lieu de 149,50 et le Copenhague 133,05, venant de 132,83. La couronne tchécoslovaque reste confinée entre 24,55 et 24,60. Le change sur Montréal a été négocié à peu près au même prix que le dollar Etats-Unis. Le zloty a eu un marché restreint aux environs de 112. Le leu roumain a été coté invariablement 4,37 et n'a donné lieu à aucune transac-

Comme au comptant, le franc français est en recul à terme. Le déport s'est élargi de 1,37 à 1,80 belga pour une période de trois mois. Une même tendance a prévalu en florin, dont la perte pour une même période est actuellement de 0,053 belga contre 0,046 précédemment. La livre pour un trimestre a valu généralement environ 3 centièmes de belga de moins qu'au comptant.

L'argent est toujours extrêmement abondant à court terme. Hors banque, le taux de l'escompte ne dépasse pas 1 3/8 p. c. et le call-money est offert libéralement à 1/2 p. c.

Le 8 août 1936.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

La pénurie persistante des transactions au marché du comptant pèse sur la tenue des cotations qui s'inscrivent généralement en baisse au 3 août par rapport au 17 juillet. Citons:

Aux rentes: 3 p. c. Dette Belge 1^{re} série, 79,25-79,75; 3 p. c. Dette Belge 2° série, 79,25-80,50; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 99,75-99,80; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2° série se répète à 99,80; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à 5 ans 1932, 106,80-106,60; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1932, 563-570; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1933, 1120-1133; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921 'se répète à 256; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 270-272,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 537-549.

Aux assurances et banques: Assurances Générales sur la Vie, 6300-6350; Banque d'Anvers, 1365-1405; Banque du Congo Belge, 1270-1265; Banque Nationale de Belgique, 1800-1835; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2025-2200; Brufina, 775-825; part sociale Chimique et Industrielle de Belgique, 1260-1335; part de réserve Société Générale de Belgique, 3200-3500.

Aux entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières: part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 8050-8200; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 5825-5925; Immobilière Bruxelloise, 3800-3980.

Aux chemins de fer et transports par eau: action privilégiée 4 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges, 510-508; action de capital Chemins de fer du Kivu (bonus détaché), 960-962,50; action privilégiée Léokadi (bonus détaché), 486,25-490; Vicinaux du Congo, 480-482,50; action de dividende Braine-le-Comte à Gand se répète à 5850; Unatra, 585-590; action de jouissance Welkenraedt, 22300-23100.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: part sociale Auto-Transports, 492,50-510; action de dividende Bruxellois, 5025-5225; part sociale Caire se répète à 400; action de dividende Pays de Charleroi, 870-890; 1/100 de part de fondateur Rosario, 205-220.

Aux tramways et électricité (trusts): action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 1025-1060; part sociale Chemins de fer et Entreprises, 670-700; 1/10 de part de fondateur Electrafina, 510-540; action de capital Electrobel, 1765-1965; part de fondateur Electrorail, 2720-2930; action privilégiée Engetra, 1125-1150; action ordinaire Tientsin, 2290-2745; action ordinaire Sofina, 8725-10050.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: part sociale Bruxelloise du Gaz, 1430-1550; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage (coupon n° 32 de fr. 153,10 net détaché), 2640-2730; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 8100-8175; 1/100 de part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 1246-1305; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 5475-5600; part de fondateur Electricité de Seraing et Extensions, 4700-4800; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 8625-8900.

Aux industries métallurgiques: action de dividende Câbleries et Corderies du Hainaut, 3200-3300; Cockerill, 587,50-660; Fabrique de Fer de Charleroi, 13701475; Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, 330-417,50; Forges de Clabecq, 35300-37000; Métallurgique Espérance-Longdoz, 2910-3100; Phénix Works se répète à 840; 1/10 de fondateur Usines et Fonderies Baume et Marpent, 5875-6200.

Aux charbonnages et fours à coke : Amercœur, 3500-3625; Beeringen, 460-467,50; Bonnier, 5000-5050; part sociale Centre de Jumet, 5250-5460; Espérance et Bonne-Fortune, 2820-2825; Gouffre, 9700-9900; part sociale Hornu et Wasmes, 2500-2650; Mariemont et Bascoup, 4950-5300; Nord de Gilly, 8800-8900; Sacré-Madame, 4345-4365.

Aux zincs, plombs et mines: 1/5 de privilégiée Nouvelle-Montagne, 310-315; part sociale Overpelt-Lommel-Corphalie, 527,50-572,50; part sociale Métallurgique de Prayon, 1055-1100; Vieille-Montagne, 1430-1615.

Aux glaceries: Auvelais, 24725-25300; Moustier-sur-Sambre, 13000-13350; Saint-Roch, 20500-21525.

Aux verreries: Hamendes se répète à 270; Mariemont, 500-502,50; Val-Saint-Lambert, 305-385.

Aux industries de la construction: action ordinaire Cannon Brand, 1235-1255; Carrières Unies de Porphyre, 5275-5425; action de jouissance Ciments de l'Europe Orientale (coupon n° 36 de fr. 79,39 détaché), 1235-1245; action ordinaire Ciments de Visé, 1615-1645.

Aux industries textiles et soieries: Ensivaloise, 1825-1850; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 3920-3925; Linière Gantoise, 2185-2425; Linière La Lys, 6100-6775; part sociale Soie Viscose, 1025-1115; Tresses et Lacets Torley, 855-850.

Aux produits chimiques: Auvelais, 470-505; part sociale Fabrique Nationale des Produits Chimiques et Explosifs, 1610-1595; part de fondateur Industries Chimiques, 900-992,50; Laeken, 2560-2640; action ordinaire Sogaz, 1625-1580; Vedrin, 885-920.

Aux entreprises coloniales: Cotonnière Congolaise 1^{ro} série (coupon nº 12 de 50 francs détaché), 1760-1625; part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer

Grands Lacs, 3250-3575; action privilégiée Katanga, 29650-32750; action ordinaire idem, 28000-30750; Symaf série A, 1755-1790; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2925-2975; action de capital Ciments du Katanga (coupon n° 14 de 30 francs détaché), 900-1060; Sogefor (coupon n° 10 de 34 francs détaché), 727,50-792,50; Sogelec (coupon n° 6 de fr. 31,50 détaché), 670-727,50; Trabeka (coupon n° 12 de 30 fr. détaché), 1175-1265; part sociale Cominex, 407,50-420; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1940-2095; action de capital Synkin, 625-655.

Aux plantations: part de fondateur Hallet, 2950-3250; part de fondateur Huileries de Sumatra, 1200-1325; part de fondateur Nord de Sumatra, 1180-1305.

Aux alimentation: Glacières de Bruxelles, 1925-1950; action de capital Industrielle Sud-Américaine, 1995-2015; Moulins La Royale, 4550-4880; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 8800-9025; part sociale Brasseries de Haecht, 2030-2020; Ixelles, 2225-2250; Koekelberg, 2750-2920; Brasseries du Lion, 1975-1980.

Aux actions étrangères: Molinos Rio de la Plata, 2270-2250; Sévillane d'Electricité, 1000-1067,50; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1225-1430; part de fondateur Economiques du Nord, 1265-1625; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 8100-9150; part bénéficiaire Electricité de Paris, 10700-12550; Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 4400-5300; action de jouissance Métropolitain de Paris, 980-1062,50; part bénéficiaire Parisienne, 1885-2145; 1/8 d'action Eaux d'Arnhem, 4240-4230; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 4650-4930; action ordinaire Royal Dutch, 55700-54000; Arbed, 5075-5600.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 1235-1440; Chade, 1825-1985; Electrobel, 1720-1965; Gaz du Nord, 500-585; Pétrofina, 610-622,50; Royal Dutch, 5640-5400; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2925-2975.

STATISTIQUES:

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

	Taux officiels (B. N. de B.)				ux panque »		ux money »		Taux des reports (2)	
DATES	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commer- cial	papier finan- cier	en compen- sation	marché	sur valeurs au comp- tant	sur valeurs à terme	
a) la dernière quinzaine: 22 juillet 1936 23 —	2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,—	2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 2,50	3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,—	1,375 1,375 1,375 1,375 1,375 1,375 1,375 1,375 1,375 1,375 1,375				5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50	5, — 5, — 5, — 5, — 5, — 5, — 5, — 5, —	
b) les derniers mois (1): 1934	2,99 2,19	3,49 2,69	3,49 3,—	2,160 2,062	2,518	0,962 1,358	1,050 1,249	6,50 6,21	6,— 5,71	
Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet	2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,— 2,—	2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 2,50	3, - 3, - 3, - 3, - 3, - 3, - 3, - 3, -	2,116 1,875 1,875 1,875 1,875 1,875 1,875 1,875 1,520 1,448 1,375 1,375 1,375		0,950	0,688	6,50 6,— 6,— 6,— 6,— 6,— 5,75 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50	6,— 5,50 5	

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux en vigueur à la fin de chaque mois, ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

(2) Taux de la Caisse Générale de Réports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque au 5 août 1936.

	Compte	Compte	Compte à		Com	Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite				
BANQUES	à. Vue	de quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
Banque de la Société Générale.	0,50	1,45	1,45	1,65	1,80	1,90	_	-	_	
Banque de Bruxelles	0,50	1,45	1,45	1,65	1,80	1,90		_	_	- .
Caisse de Reports Kredietbank voor Handel en	0,50	1,47		_	1,80	1,90 .		- :	-	
Nijverheid	0,50	1,45	1,50	1,65	1,80	1,90	2,75	<u> </u>	• •	
Société Belge de Banque	0,50	1,45	1,45	1,65	1,80	1,90			· 	
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	.—				2,—	2,25	2,50	2,50	_ `_ `	_
Caisse Gén. d'Epargne et de Reir.		_ `	_	-	_		[3,—	2,-

N. B. — Pour les cinq promières banques, les taux sont donnés nets d'impôts

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. - Cours quotidiens.

22 juillet 1936 29,75625		00 00 00	(1) I: 100 lires Sro 100 cr. =	100	1 10	100 M. V	(2) 100 lei
24 — 29,76 27 — 29,76 28 — 29,7475 29 — 29,7525 30 — 29,735 31 — 29,74625 3 apût 1936 29,76125	39,15375 5,92125 39,2075 5,9345 39,21125 5,9314 39,13875 5,93125 39,1375 5,9265 39,1175 5,92375 39,14 5,9325 39,1325 5,935	402,97 193,78 81,— 402,60 193,52 81,— 403,02 193,86 81,— 403,03 193,95 80,90 403,01 193,82 80,75 402,80 193,65 80,50 402,76 193,60 80,40 403,05 193,75 80,25 403,05 193,72 80,10 403,05 193,52 80,10	46,674446 153,45 46,674446 153,45 46,783626 153,40 46,783626 153,40 46,783626 153,30 46,783626 153,35 46,783626 153,35	149,50 132, 149,50 132, 149,525 132, 149,50 132, 149,50 132, 149,40 132, 149,475 132, 149,575 132,	85 24,60 5,92 83 24,60 5,935 875 24,58 5,9280 84,55 5,9275 80 24,55 5,9275 80 24,55 5,9378 90 24,58 5,935	238,44 112,20 238,70 112,10 238,79 112,— 5 238,76 112,— 238,675 112,—	4,37 4,37 4,37 4,37 4,37 4,37 4,37 4,37

(1) Lire italienne: cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935. (2) Sans affaires.

II. — Moyennes annuelles et mensuelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Milan	Stockholm	Berlin
934	21,640	28,206	4,2645 (*)	289,33	. 138,97	58,455	36,795	111,60	168,83
935 3 premiers mois	20,737	28,248	4,2798	289,69	138,71	58,572	36,219	107,—	171,64
9 derniers mois	29,114	39,063	5,9183	400,81	192,47	80,95	48,501	. 150,13	238,42
935 Mai	28,839	38,852	-5,8967	398,82	190,54	.80,45	48,606	148,72	237,98
Juin	29,145	39,045	5,9061	400,81	193,	80,923	48,852	150,31	238,09
Juillet	29,311	39,176	5,9169	402,09	193,67	81,229	48,80	151,19	238,39
Août	29,436	39,243	5,9289	401,41	193,84	81,319	48,69	152,02	. 239,0
Septembre	29,247	39,080	5,9296	400,56	192,76	80,968	48,406	150,81	238,6
Octobre	29,143	39,116	5,9367	402,16	193,16	81,060	48,318	150,03	238,8
Novembre	29,148	38,965	5,9172	401,24	191,94	80,758	48,068	150,30	238,0
Décembre	29,236	39,137	5,9313	402,01	192,25	81,13	47,83	150,73	238,6
936 Janvier	29,298	39,128	5,908	402,59	192,87	81,08	47,397	151,05	238,6
Février	29,347	39,208	5,8707	403,05	193,90	81,24	47,205	151,32	238,7
Mars	29,279	39,075	5,8897	402,64	193,31	80,97	46,999	150,98	238,2
Avril	29,228	38,964	5,913	401,37	192,58	80,74	46,637	150,69	237,9
Mai	29,347	38,872	5,9036	399,36	191,12	80,595	46,417	151,31	238,0
Juin	29,707	38,999	5,916	400,41	191,79	80,76	46,522	153,16	238,3
Juillet	29,719	39,187	5,919	402,94	193,64	80,99	46,660	153,22	238,6

(*) Moyenne pour les dix derniers mois.

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

7	POU	3 1 £	POUR 100) FR. FR.	POUR	1 \$	POUR 100	FLORINS
DATES	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :			ا، بوء		1]	
22 juillet 1936	D 0,025	_	D 0,30	_	D 0,001	_	D1,40	
23 —	· —	D 0,0050	D0,28		D 0,001		D1,40	
24 —	_	D 0,0125	D 0,28	 ;	pair	. —	D1,20	_
25 —	D 0,010	<u> </u>	D0,28	_	pair	R 0,001	D1,20	_
27 —	D 0,015	D 0,0120	D 0,27		pair	R 0,001	D1,80	D1,40
28 —	D 0,018	D0,0140		D 0,23	$D\bar{0},001$	_		D1,—
29 —	D 0,010	<u></u>	D0,30	D0,28	<u> </u>	R 0,0015	D1,20	
30 —	D 0,010	D 0,0075	D0,40		R 0,001	R 0,002	_	D1,20
31 —	D 0,015	D 0,0100	D 0,40			R 0,001		D1,10
ler août 1936	D 0,015	D 0,0100	D0,44	D0,42	pair	R 0,001	D1,20	D1,10
3. —	D 0,014	D 0,0100	D0,40		!	R 0,001		D1,10
4 —	D0,014	D 0,0100	D 0,42	D 0,38	_	D 0,001	<u> </u>	D1,10
5 —	D 0,014	D0,0110		D0,40	. —	D 0,001		D1,20
	ĺ	ĺ						
à 3 mois:				•				•
22 juillet 1936	D 0,070	_	D1,42	D1,36	D 0,002	. —	D5,20	· · · · · ·
23 —	D 0,035	D 0,0325	D1,38		R 0,002		D4,60	
24 —	D 0,040	D 0,0350	D1,37	· · · ·	R 0,002		D4,60	
25 —	D 0,035	D 0,0300	D1,36	_ :	R 0,0025	R 0,0035	D4,60	
<u>27</u> —	<u></u>	D 0,0350	D 1,35	_	R 0,0030	R 0,0040	D4,40	D4,— ´
28 —	D 0,0375	D 0,0350	D1,30	_	R 0,0025		D4,60 ···	D4,20
29 . —	D 0,0325		D 1,42		R 0,0035	R 0,0045	D4,50	– .
30 —	D 0,0275	D 0,0225	D1,38		R 0,005	_	D4,40	- -
31 —	D 0,0300	D 0,025	D1,42	D1,38	R 0,004	R0,006	—	D4,30
ler août 1936	D 0,0350	D 0,030	D1,48	D1,46	R 0,004	R 0,006	D4,70	D 4,50
3 —	D 0,0325	D 0,0300		D 1,42	<u> </u>	R 0,006		D4,60
4 —		D 0,0350	 ;	D1,45		D 0,0045] -	D5,
<u> </u>	D 0 0375			D 1.60		D 0.0045	D 5.80	D 5.50

.*
α
_
١

		TITRE	S A REVE	ENU FIXE						т	ITRES A	REVENU	VARIABI	.E				
•	Dette belge directe et indirecte	Emprunts pro- vinces et commun.	Obligations 4 % .impôt 16,50 %	Obliga- tions 6 % net d'impôts	Tous TITRES A BEVENU FIXE	Banques	hypothéc.	ch. de fer	1	Gaz et électricité	Métal- lurgie	Char- bonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries · et verreries	Textiles et soieries	Colo- niales	Divers	Tous titres A REVENU VARIABLE
Indice p. r. au mois précédent	i	1			}	1		}				·					 .	}
1936 1er juillet	101	100	100	99	100	97	95	100	97	94	. 94	97	96	100	97	104	99	98
3 août	101	101	101	101	101	90	98	95	84	94	88	95	82	92	90	91	94	90
Indice p. r. au i janvier 1928		·										·						
1935 3 juin	122	-131	138	107	122	33	42	33	32	57	- 50	80	22	59	28	26	.37	40
ler juillet	118	132	139	109	122	31	39	30	30	54	44	76	20	59	26	24	33	37
ler août	120	132	139	109	123	· 30	34	27	29	53	42	72	18	56	24	25	30	36
2 septembre	119 ·	134	141	110	124	29	33	25	26	50	39	66	17	56	23	23	28	33
ler octobre	119	131	141	110	123	29	31	24	26	50	42	· 64	17	56	23	23	28	33
4 novembre	119	132	139	109	122	30	32	26	28	54	48	75	22	60	29	27	31	36
2 décembre	119	134	140	110	123	31	33	27	28	55	52	80	. 22	63	29	27	. 31	37
1936 2 janvier	121	134	141	107	123	32	35	28	30	55	57	. 98	24	64	31	28	32	39
3 février	124	134	143	107	124	34	36	30	33	58	70	98	30.	68	36	32	37	43
2 mars	124	134	143	108	124	34	36	31	33	57	77	98	30	68	35	34	37	44
ler avril	124	134	142	108	124	33	34	29	32	56	72	93	28	65	33	32	35	42
ler mai	125	134	140	107	124	30	32	28	29	53	65	89	. 24	63	29	29	.34	39
2 juin	125	135	141	108	125	30	32	28	29	5 3	67	91	23	67	29	29	34	39
ler juillet	126	136	141	107	125	29	31	. 28	28	49	63	88	22	. 66	29	30	34	. 38
3 août	127	136	142	108	126	27	30	. 27	24	47	55	83	18	61	26	28	32	35

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

		DE COUR								
DATES	. 3 p. c.	e belge, , 2º série 'impôts	· 4	unifiée, p. c., l'impôts	de (images guerre 22 (*)	4]	o 1906, p. c., 'impôts :	Congo 1896, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1934 2 janvier	67,—	4,48	<u> </u>		224,—	5,58	61,—	6,56	61,50	6,52
1935 2 janvier	74,—	4,05	_	·	248,50	. 5,03	75,—	5,33	74,—	5,41
1935 3 juin	78,50	3,82	96,75	4,13	249,—	4,22	93,— .	4,30	94,—	4,26
ler juillet	77,25	3,88	91,70	4,36	248,—	4,23	. 93,—	4,30	90,50	4,42
ler soût	78,75	3,81	92,375	4,33	256,—	4,10	93,75	4,27	92,15	4,34
2 septembre	77,—	3,90	92,15	4.34	249,—	4,22	92,—	4,35	91,90	4,35
·1er octobre	76,25	3,93	92,05	4,35	246,—	4,27	91,—	4,40	89,50	4,47
4 novembre	77,—	3,90	91,60	4,37	249,—	4,22	88,	4,55	88,30	4,53
2 décembre	77,—	3,90	92,—	4,35	254,→	4,13	91,—	4,40	90,50	4,42
1936 2 janvier	78,75	3,81	93,55	4,28	258,—	4,07	91,50	4,37	92,50	4,32
3 février	80,50	3,73	95,85	4,17	264,—	3,98	94,	4,26	. 93,60	4,27
2 mars	80,25	3,74	96,55	4,14	264,	3,98	93,50	4,28	93,35	4,28
ler avril	79,—	3,80	96,325	4,15	256,—	4,10	91,75	4,36	91,60	4,37
ler mai	80,	3,75	97,—	4,12	262,—	4,01	92,15	4,34	.93,	4,30
2 juin	79,50	3,77	97,45	4,10	263,50	3,98	93,20	4,29	93,75	4,27
ler juillet	80.25	3,74	97,925	4,08	269,—	3,90	94,45	4,23	94,50	4,23
3 août	79,25	3,79	99,775	4,01	2 7 0,—	3,89	9 8,50	4,15	96,25	4,16

^{(*) 5} p. c. net d'impôts jusqu'au 15 mai 1935 sur la valeur nominale de 250 francs; 4 p. c. net d'impôts à partir du 16 mai 1935 sur la valeur nominale de fr. 262,50.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

				(en f		rix intérieurs par tonne métrique).						Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).				
		(HARB	ONS		1.		SIDÉ	RURG	IE			SII	 DÉRUR	GIE	
PÉRIODES	pour foyer domestique brais. anthr. 20/30	Industriel menu demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage Charleroi	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1934 Moyenne mensuelle											1.100,— 1. 100, —					5-10-0 5-10-0
Octobre	227,— 227,— 227,— 227,— 237,— 237,— 237,—	120,— 120,— 120,— 120,— 125,— 125,—	110,— 110,— 110,— 110,— 115,— 115,—	130,— 130,— 130,— 130,— 130,— 130,—	115,— 115,— 115,— 115,— 122,— 122,—	320,— 320,— 320,— 320,— 320,— 320,— 320,—	540,— 540,— 540,— 540,— 540,— 540,—	580,— 580,— 580,— 580,— 580,— 580,—	600,— 600,— 600,— 600,— 600,— 600,—	600,— 600,— 600,— 600,— 600,— 600,—	1.100,— 1.100,— 1.100,— 1.100,— 1.100,— 1.100,— 1.100,— 1.100,—	2-7-0 2-7-0 2-7-0 2-7-0 2-7-0 2-7-0 2-7-0	2-8-0 2-8-0 2-8-0 2-8-0 2-8-0 2-8-0 2-8-0	3-3-9 3-3-9 3-3-9 3-3-9 3-3-9 3-3-9		5-10-0 5-10-0 5-10-0 5-10-0 5-10-0 5-10-0 5-10-0
Février Mars. Avril Mai. Juin	237,— 237,— 237,— 237,— 248,—	125,— 125,— 125,— 125,— 136,—	115,— 115,— 115,— 115,— 126,—	130,— 130,— 130,— 130,— 141,—	122,— 122,— 122,— 122,— 137,—	330,— 330,— 330,— 330,—	555,— 555,— 555,— 555,—	580,— 580,— 580,— 580,— 580,—	650,— 650,— 650,— 650,— 650,—	650,— 650,— 650,— 650,— 650,—	1.100,— 1.100,— 1.100,—	2-7-0 2-7-0 2-7-0 2-7-0 2-7-0	2-8-0 2-8-0 2-8-0 2-8-0 2-8-0	3-3-9 3-3-9 3-3-9 3-3-9 3-3-9	3- 1-6 3- 1-6 3- 1-6 3- 1-6	5-10-0 5-10-0 5-10-0 5-10-0 5-10-0

PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).

4 -2-2-102	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Œufs
ÉPOQUES			en francs pa	r 100 kilos			en franc	s par kilo	en francs par pièce
1934 Moyenne mensuelle	62,09	56,58	61,64	63,57	32,35	65,47	18,28	14,23	0,47
1935 Moyenne mensuelle	76,56	68,32	81,63	75,63	41,15	89,84	17,90	16,18	0,52
1935 Avril	76,50	72,23	83,16	81,78	33,70	84,86	16,63	15,38	0,31
	78,37	74,53	86,68	83,89	41,79	96,76	15,08	16,90	0,32
	79,—	75,68	94,10	85,27	62,56	95,72	14,73	16,44	0,38
	72,90	64,—	92,05	66,94	67,43	81,23	15,19	17,12	0,46
	76,57	66,03	77,31	62,16	49,05	86,90	17,44	17,65	0,58
	84,53	70,39	80,15	73,88	37,84	89,53	19,40	17,38	0,60
	89,70	71,54	88,06	76,40	36,36	92,27	19,91	17,85	0,79
	89,09	68,60	89,24	75,12	38,02	95,45	20,65	18,25	0,83
	95,58	69,75	88,72	75,40	39,61	98,35	20,58	18,06	0,79
1936 Janvier	102,38	70,77	88,01	76,44	47,60	108,26	20,97	18,10	0,68
	103,52	70,99	86,67	77,06	51,72	106,76	21,23	18,06	0,55
	103,06	71,75	87,77	78,92	51,65	103,21	20,27	18,31	0,40
	104,20	74,39	89,55	80,13	52,16	100,40	18,26	18,50	0,37
	106,38	77,84	91,64	80,99	52,56	95,95	15,71	17,88	0,38
	106,78	79,23	91,60	81,55	58,85	94,96	15,91	16,63	0,44

MINES DE HOUILLE

PÉRIODES	Nombre D'OUY	MOYEN RIERS		Production en milliers de tonnes par bassin								
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liége	_ Campine	Тотац	de jours d'extrac- tion	de mois (milliers de tonnes)	
1934 Moyenne mensuelle	86.483 82.990	125.114 .120.165	366 381	320 323	584 571	29 27	436 432	462 473	2.197 2.207	22,8 22,6	3.275 - 3.323	
1935 Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1936 Janvier Février Mars Avril Mai Juin	82.140 82.729 81.453 82.356 82.157 83.356 84.322 83.918 84.264 83.727 82.614 83.439 82.721	118.963 119.203 119.962 118.440 119.542 119.322 121.045 122.294 121.728 122.207 121.634 120.477 120.945 120.886 119.682	381 375 363 392 396 370 424 365 384 433 381 439 434 393	324 325 312 321 312 329 347 335 324 370 334 360 356 342 201	567 489 574 591 591 576 624 585 594 636 610 629 632 603 366	27 26 27 27 27 25 30 27 28 31 29 31 30 28 18	426 439 415 431 441 434 460 400 496 452 470 470 447	450 478 458 481 477 465 516 493 492 561 530 541 514 505 346	2.175 2.132 2.148 2.243 2.245 2.198 2.402 2.205 2.283 2.527 2.337 2.470 2.435 2.319 1.359	22,4 22,1 23,6 23,2 22,4 24,6 22,1 22,4 24,8 23,0 24,7 24,4 23,3 13,9	3.628 3.404 3.329 3.452 3.535 3.326 3.041 2.836 2.558 2.498 2.402 2.292 2.311 2.334 2.179	

	Со	KES	Agglo	omérés	Hauts fourneaux	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES						
PÉRIODES	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	en activité à la fin de la période	Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis		
1934 Moyenne mensuelle	364 391	3.674 3.644	113 114	817 792	37 (2) 42 (2)	242 255	242 247	4,0 5,1	181 192	4,8 4,5		
1935 Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1936 Janvier Février Mars Avril Mai Juin.	367 394 382 413 410 398 415 407 424 426 405 427 423 439	3.595 3.593 3.706 3.623 3.621 3.619 3.659 3.607 3.721 3.699 3.715 3.752 3.772 3.717	111 110 110 100 116 132 136 133 136 125 129 132	764 787 821 795 792 811 803 825 824 848 810 801 707 803	39 40 41 41 40 40 41 41 42 42 42 42 42 42 42 42 42	252 271 258 263 259 239 260 258 270 273 268 282 271 271	246 268 241 250 251 225 255 250 260 268 266 274 264 250 149	4,8 5,6 5,1 5,7 5,0 6,0 5,6 5,6 5,7 5,9 5,7 5,3	190 212 176 181 191 178 216 210 204 210 208 214 200 198	4,8 4,4 3,6 4,4 5,1 4,7 4,9 4,5 4,5 4,1 3,7 3,3 3,5 1,9		

⁽¹⁾ Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la Revue du Travail, (2) Au 31 décembre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — II. — Industries diverses.

		Lat	ne 		Suc	RE8	·	Brasse-	
	Coron Production	Condition- nements	Stocks de peignés	Produ	ction	Stocks		RIES	DISTIL-
PÉRIODES	semestr. de filés	de Verviers et de Dison (laine con- ditionnée ou simpl. pesée) (5)	dans les peignages à façon (à fin de mois)	Sucres	Sucres raffinés	à fin de mois (sucres bruts et raffinés)	Déclara- tions en consom- mation	Quantité de farines déclarées	Production d'alcools
				(Tonn	1es)	<u>'</u>	<u>'</u>		(Hectol.)
1934 Moyenne mensuelle	21.000 (1) 22.396 (2)		3.461	20.773	14.380	118.230	15.079	16.322	31.784.
1935 Moyenne mensuelle	26.714 (1) 34.536 (2)	เ ๑ ๑๑∧	3.491	18.517	16.616	120.750	16.552	15.938	33.057
1935 Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1936 Janvier Février Mars Avril Mai Juin	26.714 (1) 26.714 (2) 34.536 (2)	1.872 1.960 2.252 2.906	3.612 3.252 3.296 3.419 3.697 3.723 3.620 3.269 3.461 3.421 3.290 3.387 3.454 3.279	73.048 131.586 17.024 525 299 74	17.432 19.163 14.080 15.584 14.687 14.913 20.470 21.428 12.598 12.073 11.411 12.963 13.341 13.973 14.609	121.559 104.536 94.899 80.367 59.365 28.871 78.013 185.236 191.137 182.598 172.277 150.957 147.650 131.214 107.553	22.070 15.278 13.157 18.748 16.460 19.253 19.370 16.687 14.441 13.820 12.350 14.756 14.099 16.299 20.886	16.118 16.283 17.874 20.363 18.532 15.799 14.482 15.812 15.355 14.391 14.956 16.363 16.879 18.400 18.192	33.655 28.186 30.098 34.584 35.534 32.789 35.449 34.276 37.482 34.124 33.714 35.699 28.577 30.698

	1	Margarine Urres artifi	CIELS		Allumette		P£c	CHE.	Ов	BRUT
PÉRIODES		Déclara-	Déclara-		à la fabrica	on donnée tion indig.	Ventes à l d'Ost	-	extrait au	Congo (3)
	Production	en consom-	l'exporta-	Fabrication	Consom- mation	Exportat. (avec décharge de l'accise)	Quantités	Valeurs	Mines de Kilo-Moto	Toutes les mines (4)
		(Tonnes)	,,, ,	(М	illions de tig	,	(Tonnes)	(Milliers de francs)	(Kilogi	rammes)
1934 Moyenne mensuelle 1935 Moyenne mensuelle	3.183 3.818	3.166 3.796	14. 19	4.046 4.194	1.692 1.941	2.089 2.481	1.499 1.659	5.053 6.014	538,9 589,0	904,2
Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1936 Janvier Février Mars Avril Mai Juin	3.668 3.412 3.161 3.193 3.994 4.034 5.161 4.236 4.683 4.356 4.228 4.502 4.597 3.705 3.928	3.651 3.401 3.135 3.167 3.966 4.007 5.147 4.220 4.637 4.329 4.238 4.486 4.552 3.704 3.923	14 11 22 23 21 12 10 11 45 2 6 5 13 2	4.259 4.075 3.585 4.254 3.806 4.270 4.636 4.337 4.863 4.940 3.991 4.228 4.132 3.899 3.647	4.264 2.218 1.039 1.121 1.527 1.600 2.525 1.454 1.991 1.460 11.687 1.647 1.423 1.491	2.002 1.816 2.329 2.586 2.445 2.972 3.186 2.591 3.189 2.417 2.171 2.833 2.469 2.554 2.349	1.836 1.636 1.275 1.605 1.891 1.897 1.924 1.635 1.886 1.365 1.602 2.611 2.033 1.741	6.898 4.962 4.721 5.770 6.850 7.331 6.460 7.855 5.797 6.288 7.868 6.892 4.872 5.589	586,2 618,7 581,0 606,8 623,3 582,5 606,7 606,4 535,2 584,7 566,9 538,7 535,8 540,1 578,0	1.005,3 1.064,2 1.002,7 1.064,0 1.100,7 1.020,9

⁽¹⁾ Production du semestre du les février au 31 juillet.
(2) Production du semestre du les août au 31 janvier.
(3) L'or brut comprend en moyenne 80 % d'or alluvionnaire à 94 % de fin environ et 20 % d'or filonien à environ 75 % de fin.
(4) A partir de 1934, production partielle se rapportant à 16 mines sur 19 en exploitation.
(5) Non compris en 1934 les chiffres du nouveau conditionnement de l'Est, à Heusy.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

-	Animaux	vivants	Obj d'alime et boi	ntation	Matière ou simp prépa		Produits	fabriqués .	Or et argent non ouvrés et monnaies	Тот	AUX	PRIX MOYEN PAR	COMMERCIALE	EN %
	Quantités (milliers de tonnes)	(millions	Quantités (milliers de tonnes)	(millions	Quantités (milliers de tonnes)	(millions	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	fonne	ALANOE COMM	IMPORTATIONS, 1
IMPORTATIONS:					<u> </u>				1			<u>.</u>	BAL	IMPOR
1934 L'année 1935 L'année	10,5 13,5	39,6 44,0	3.799 3.507	$\frac{2.902}{3.449}$	27.270 26.412	6.865 8.859	667 673	3.897 4.656	319,2 317,0	31.747 30.606	14.022 17.325	442 566	DE LA BA de francs)	AUX
1935 Avril	1,3 1,1 0,8	4,5 3,4 2,4	234 271 260	262 270 261	2.140 2.177 2.094	649 823 719	61 69 58	401 491 440	13,0 29,8 37,6	$2.436 \\ 2.518 \\ 2.413$	1.330 1.618 1.461	546 643 605	noir (—)	EXPORTATIONS
Juillet	1,1 1,1 1,3	3,2 3,4 4,6	278 286 328	263 268 323	2.255 2.152 2.302	821 742 704	59 59 51	417 378 384	48,0 17,6 28,3	2.593 2.498 2.683	1.552 1.409 1.443	598 564 538	DÉ	
Octobre Novembre Décembre 1936 Janvier	1,9 1,4 1,1	6,1 4,3 3,7	415 284 345	435 338 368	2.318 2.278 2.423 2.212	824 854 1.008 1.022	66 51 55 51	446 424 425 400	15,1 25,5 43,7 28,4	$egin{array}{c} 2.801 \ 2.613 \ 2.824 \ 2.630 \ \end{array}$	1.726 1.647 1.848 1.830	616 630 654 696	αο (+)	RT DES
Février	1,5 1,4 1,3 1,2	5,7 4,3 4,2 3,5	366 296 303 312	374 317 335 312	2.212 2.195 2.293 2.305	907 956 918	56 69 64	430 462 426	36,5 35,6 47,4	2.630 2.549 2.666 2.682	1.695 1.794 1.708	665 673 637	Excedent	RAPPORT
Mai Juin	1,1 1,0	3,5 3,0	332 264	327 272	$2.350 \\ 2.034$	912 784	60 64	424 368	34,0 37,1	$\begin{array}{c}2.743\\2.363\end{array}$	1.701 1.464	62 0 61 9	Ë	
EXPORTATIONS:		:	•	.	-	,								
1934 L'année 1935 L'année	6,1 8,0	49,7 66,1	554 560	779 873	14.217 14.736	$\substack{5.352\\6.854}$	$5.212 \\ 4.995$	7.360 8.014	254,9 339,5	19.989 20.299	13.795 16.146	690 795	-227 -1.179	98,4 93,2
1935 Avril	1,1 0,6 0,8	8,8 4,7 6,5	46 35 44	70 68 75	1.043 1.177 1.273	487 573 583	405 421 466	596 639 705	12,6 67,7 33,3	1.495 1.633 1.785	1.175 1.353 1.403	786 829 786 775	- 154 - 265 - 58	88,4 83,6 96,1
Juillet	1,0 0,7 0,7 0,6	7,5 5,7 6,2 6,1	37 38 42 53	70 65 64 88	$egin{array}{c} 1.265 \\ 1.302 \\ 1.445 \\ 1.523 \\ \end{array}$	560 528 589 743	449 406 404 477	704 671 692 819	16,6 19,1 33,7 32,6	1.752 1.747 1.892 2.055	1.358 1.289 1.385 1.687	738 732 821	$\begin{array}{c c} - 194 \\ - 120 \\ - 59 \\ - 39 \end{array}$	87,5 91,5 95,9 97,8
Novembre Décembre 1936 Janvier	0,4 0,3 0,5	4,3 3,5 4,1	52 48 56	87 93 90	1.326 1.346 1.357	725 693 737	406 385 373	748 748 727	28,8 28,0 21,6	1.784 1.780 1.786	1.593 1.565 1.580	893 879 885 910	- 54 - 283 - 250 - 207	96,7 84,7 86,3 87,8
Février	0,7 0,8 0,7 0,5	6,6 7,9 6,8 5,7	47 46 42 37	89 82 70 75	1.272 1.427 1.351 1.405	689 756 644 769	315 434 408 408	676 815 807 764	25,9 29,8 17,4 32,4	1.635 1.907 1.802 1.851	1.487 1.691 1.545 1.645	887 858 889	$ \begin{array}{c c} -207 \\ -103 \\ -162 \\ -56 \\ -331 \end{array} $	94,2 90,5 96,7 77,4

91

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

RUBRIQUES	Noa	IBRE DE SO	or éré s	_	Capital versé	Réserves	Résulta	TS NETS	Dividende brut mis en paiement	Dotto obligataire (2)	Coupons bruts payables pendant
	recensées	en bénéfic	e en per	te	VOLEC		bénéfice	perte	pendant le mois	\	le mois (1)
·							(Mi	lliers de fran	cs)		
P	A. — S o	ciétés a	yant le	ur	prin cipa	le exploi	tation en	Belgiqu	е.		
Banques	29	2	2 -		7.000			_ _	185	11	3.937
2. Assurances	69		0 51	18	26.835 657.013	21.389 . 109.747	6.375 54.802	760 3.521	3.278 39.605		3.279
Exportations, importations.		1	8	1	•	4.559	915	81		<u> </u>	. –
6. Commerce de fer et métaux.			3	1	1.470	31	98	27			
3. Comm. d'habill. et d'ameubl. 7. Comm. de prod. alimentaires	2 1	II.	.8 91	3 5	54.636 15.580	26.955 3.957	9.415 2.642	1.006 - 213		16.150 3.608	972 213
3. Commerces divers	110		8 .	42		7.986	3.495	3.968		10.706	667
). Sucreries		II.	3	1	11.880	6.626	2.574	736		15.671	940
). Meuneries		2	2 — 4 —		11.720 12.100	9.470 5.598	2.180 1.965		983 1.607		
2. Distilleries d'alcool		i	1 -		50	1	·		. —		·
3. Autres industr. alimentaires.	18		.1	. 7	18.145	863	352	371		13.845	. 791
4. Carrières		1	4	. 2	4.595	592	403	109	332 7.606	65.632	3.637
5. Charbonnages		3 —	٠ –	1	126.904 2.000	122.953 1.412	10.802	416	7.600	05.032	_
7. Gaz		2	2 -	•	16.750	11.416	3.674	_	1.760	13.060	684
3. Électricité	L.	I.	8 —		193.767	95.272	11.548		10.685	71.413	4.252
). Constructions électriques). Hôtels, théâtres, cinémas	$\frac{12}{19}$		7 .3	5 6	65.137 19.020	$8.920 \\ 2.021$	2.458 1.752	7.352 1.135	2.135 534	22.663	1.152
. Imprimerie, publicité	2:		2	11	1	4.343	2.163	1.425		1.000	60
2. Textiles (lin, cot., laine, soie)	. 50	1	.1	9		- 79.401	63.343	28.729		5.725	324
3. Mat. art. et prod. céramique.	18	1	4	4	30.739	20.140		45	935	. 24.418	1.688 5.748
1. Métallurg. et constr. mécan. 5. Constr. (bâtim. et trav. publ.)	25 1'		9	·8		45.081 68.481	$7.279 \\ 6.495$	3.795 2.150	6.461 4.917	95.757 1.750	8'
3. Papeteries (industries)	ļ <u>.</u>	1	2 _	Ü	1.400	1.017	286	-	150	9.700	629
3. Produits chimiques	2		.7	6	154.645	19.379	16.508	1.045	67601	30.112	1.820
). Industries du bois		1	4 .	2	13.431 9.770	872 6.757	432 1.345	68 423	63 31	550	- 35
l. Automobiles			2	1	13:100	6.902	-	732	_ "	_	_
2. Verreries et cristalleries	(3	6 —		22.410	15.242	1.417	-	627	546	25
3. Glaceries		J - ,	15 -	15	— 117.231	 7.851	— 12.431	3.010	— 7.808	55.999	3.309
I. Industries diverses 5. Chemins de fer	_ "	'l _ °	·	10		7.831	- 12.431	- 3.010 	- 7.606 	3.250	211
3. Chemins de fer vicinaux	_	-	-		_	· —	_	-	[_	· —
7. Navigaton et aviation	18	3 . 1	.3	5	87.720	2.240	4.191	157	2.844	+	. —
3 Télégraphes et téléphones 3. Tramways électriques		_	_					_		14.175	866
O. Autobus		-			_	_	_	_	-		— ,
l. Transports non dénommés	10		.3	3		8.925	6.306	123	7:099	-	–
2. Divers non dénommés		5	2	3	5.665	236	55	33	2		
· TOTAL	600	•	•		2.394.679	694.792	, ,	61.430		678.967	35.316
, , B	S. — S oc	ciétés ay	ant lei	ır j	principale				1		*
Banques et sociétés financ.	1 4	1	1	3	72.496 16.500	10.313 833	200 2.257	5.974			
2. Sociétés commerciales 3. Sociétés industrielles	2		2 — 8 —		16.500 129.280	1.181	12.104	_	7.961		_
4. Sociétés agricoles	11	1	4	7	77.287	6.120	3.374	1.990	723		; –
5. Services publics		·	-			-	-		-	19.616	885
Total	25	1	5	10	295.563	16.781	17.935	7.984	8.684	19.616	88
		•	•		prin cipa		tation à				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
. Sociétés d'électricité	1 2		11	1	41.000	115.140	6.729	11	6.729	1	!
2. Chemins de fer	i	. -		1	3.000	2.357	-	29		115.533	7.09
3. Tramways	:		1	2	9.238	_ 11.167	2.188	1.053	2.138	···-	· · · · · · ·
4. Plantations et sociétés colon. 5. Sociétés diverses	: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	,	5 . 3 .	. 3	158.900 86.990	. 40.841 . 3.041	6.280 8.610	3.914	2.942 6.078	22.909	92
), Boddeles diverses,		. -	- - -	; ;					_ 		
Total	20	2	0	: 9 :-:-	299.128	144.130	23.807	5.300	17.887	138.442	8.01
Total général	654		•		2.989.370	822.141	282.482	74.694	•	837 025	44.21
and the same of th	(1) En	outre, il a é	té mis en	paie	ment pendan	t le mois de	juin (millier)		
					urs de l'État Colonie			11.549 .280	· [1
.^^ 					ovinces et d			25.649	.		•
r -					nismes diver			46.056	•		
		_									

⁽²⁾ Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

I. — Détail des émissions (milliers de francs).

JUIN 1936.

		Constit	UTIONS DE	SOCIÉTÉ				SSIUIS (Dı	SSOLUTIONS	DE SO	nérés		
		anonyme:	dite		pératives unions	A	UGMENTATIO	ONS DE CAP	ITAL	d'obl	issions igations	D :	Apports en nature compris		nonymes, en par ac responsabi	tions		Rź	DUCTIONS DE .
RUBRIQUES	et à r	par action esponsabili		dı	ı crédit				 			Primes d'émis- sion	dans les souscript. et	Liqu	udations	F	usions	C.	APITAL
	Nom- bre	Montant nominal	Montant libéré	Nom- bre	Montant minimum	Nom- bre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré	Nom- bre	Montant		augment. de capital	Nom-	Montant	Nom-	Montant	Nom-	Montant
					<u> </u>		. I				 .								
1 Rangues	1	EQ 000	50.000								1		nim o			,	7,000		
1. Banques 2. Assurances	$\frac{1}{2}$	58.000	58.000			_		_		-			5 7. 940	<u> </u>	_	1	1.000	_	-
3. Opérations financières		110	110	1	10	2	8.000	5.000	1.100	_	-	'	1.150	_		2	3.000		101.700
4. Exportations, importations	10	25.020	24.775	2	14	7	328.575	60.775	17.575	-	-	32.500	29.645	3	13.200	3 ·	20.550	5	131.700
5. Commerce de métaux	_ 1			_	_	_				-	_	_		I —	_			_	
6. Commerce d'habillement et ameubl.		75	55 15 990	_	-	1	400	650	650	-	-	_	650	_	_		-	2	1.782
	14	15.330	15.330			. 1	900	100	100	-		_	14.309						1
7. Commerce de produits alimentaires.	12	2.887	2.785	1	1 1	2	6.640	260	260	1	1.350		2.429	1	35	1	6.000		
8. Commerces divers	37	11.107	10.753		74	3	675	1.650	1.650	ı	- .		9.468	9	5.170	2	504	4	6.600
9. Sucreries	٠				-	_	-	_				-	l —		-	_	_		-
	2	2.500	2.500		-	_						_	2.500	-	_	_	_		-
11. Brasseries		-		-	i –	2	4.050	19.625	19.625	-		_	19.625	-	<u> </u>	l —	_		_
12. Distilleries d'alcool				<u></u>	_	_	- 1	_			-	_		-	-	-		_	
13. Autres industries alimentaires	5	2.640	2.590	3	37	2	1.825	2.300	1.100	—	-	_	1.990	. 2	1.290	1	600	2	1.181
14. Carrières	1	1.080	1.080	-	_	-	_		_	-		_	1.080	I —	-	_			
15. Charbonnages	1	50	. 50		I -	_	, -			1	50.000	-	_	I —	-				_
16. Mines et industries extractives	_	- 1			l –	1	525	225	225	 		_	-	l —	-	—	_	1	9.000
17. Gaz				-	l —	l —	-	· —	l —	l —		– ·	l –	l —	l —	-	-		
18. Électricité					-	_			_		_		-	-	-	-			
19. Construction électriques	-		_	_	_	-				l —		_		—	-	—	-		
20. Hôtels, théâtres, cinémas	2	805	677	l —		l ·	-	-		l			382	—	l —	 			
21. Imprimerie, publicité	3	2.478	2.478	2	28	1	1.000	1.250	1.250			— `	3.008	1	300	1	800		
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	4	23.000	23.000	_	l —	l —	_		-	1	3.000		22.339	1	1.250		l —	1	1.500
23. Matériaux artificiels et céramiques.	2	1.070	1.070		-	_	_			l —	. —		1.067	l —			-	1	1.075
24. Métallurgie et construction mécaniq.	5	3.891	3.891		· —	2	18.522	8.728	7.528	1	1.000	1	10.719	2	9.250	l —		3	18.250
25. Construction (bât. et trav. publics).	1	1.200	1.200			_		_				l –	1.200	1	100			1	1.000
26. Papeteries (industries)	1	150	150			_				_	1 —	i -	150		l —	 	l		
27. Plantations et sociétés coloniales		-	_			_	· :	_	_	l	l –	l		1	6.000		-	2	15.500
28. Produits chimiques	1	900	900			4	38.090	. 10.160	10.160			_	9.511				_	2	27.150
29. Industries du bois	1	650	350	l —	·	1	500	1.000	1.000				1.050	1	_	l —	. —	l —	l —
30. Tanneries et corroiries			_						l —		l —			I —	_	 		_	l —
31. Automobiles	1	500	387	l —		1	:	5.000	5.000				5.275	_			_	l —	_
32. Verreries et cristalleries			·	l —					_		_			<u> </u>] _	l —	_
33. Glaceries		_	<u> </u>	l —			_		_	<u> </u>		l _		l —			 	<u> </u>	l —
34. Industries diverses	4	2.625	2.625	1	300	1	575	5.175	5.175			_	7.599	1	35.000	l —		4	3.530
35. Chemins de fer	<u> </u>			! —	<u>-</u>		_	- .	_	l		 	l – ~	l —		.		l —	_
36. Chemins de fer vicinaux		_ '	_	l —	_	—		_		l —	I —		_	l —	-		-		l –
37. Navigation et aviation	3	1.775	1.775	_	_	_	_	 .		l —	_	l —	1.550	1	300				l –
38. Télégraphe, téléphone		_		_			_	· .		I —				I _	_			l	1 —
39. Tramways électriques		_		_		_	-			<u> </u>	l –			l —	l –				 _
40. Autobus		_		l —		_				l —	l _		l	l _	l –	I —			I —
41. Transports non dénommés	2	102	102	_						l	_		82	l _	l _			l	l —
42. Divers non dénommés					_	_				Ι — .	_		_ ~~	l _	_				_
											ļ		 	<u> </u>	.	<u> </u>		ļ	
Totaux			156.633		464		410.277		72.398	4	55.350	32.500	204.718	23	71.895	11	32.454	28	218.268
(*) Coopératives et Unions du Cre	édit : 9	9 sociétés	dissoutes	au car	oital mini	mum (ie 1.253.00	o francs.			•		-	-		-	•		,

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES EN JUIN 1936.

II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (milliers de francs).

CLASSIFICATION	c	ONSTITUTIO	ons	Au		ONS DE CA	PITAL	Émis d'oblig		Primes d'émis-	Apports en nature compris dans les	Dissort	Fusions	Réduc- tions de capital
	Nom- bre	Mon- tant nominal	Mon- tant libéré	Nom-	Capital ancien	Augm.	Mon- tant libéré	Nom- bre	Mon- tant	sion	souser. et augm. de capital	Mon	tant	Montant
			l°	Selon	le lieu	où s'e	xerce]	eur a	ctivité	•				
En Belgique En Belgique et à l'étr. Au Congo Belge	116 - - 116	157.945 — — — 157.945			410.277	121.898 — — — 121.898		-	55.350 — — 55.350	<u>-</u> :,	204.718	6.000		193.768 9.000 15.500 218.268
		2º S	elon l'	impor	tance o	lu capi	tal nor	ninal	émis	ou ann	ulé.			
Jusqu'à 1 million De plus de 1 à 5 millions De plus de 5 à 10 mill. De plus de 10 à 20 mill. De plus de 20 à 50 mill. De plus de 50 à 100 mill. De plus de 100 millions	96 17 — 2 — 1	25.526 36.419 — 38.000 — 58.000	24.214 36.419	14 12 3 1	16.005 66.175 25.097 3.000 300.000	7.270 29.725 17.903 17.000	6.570 22.125 16.703 17.000 10.000	1 2 —	1.000 4.350 — 50.000		21.240 54.160 16.403 54.975	10.000 23.000 — 35.000	5.350 23.200 —	17.670
TOTAL	116	157.945	156.633	31	410.277	121.898	72.398	4	55.350	32.500	204.718	71.895	32.454	218.268

INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.

			Émiss	IONS		Opérations Rédit commun		UB.
	Montants calculés d'après les	·	PUBLI			et rembourseme consentis pour l		
PÉRIODES	droits d'inscription perçus (cfr. Moniteur belge)	PÉRIODES	Emprunt de pouvoirs p	8 .	Dépenses ex	traordinaires	(Ouvertur gagés pai	ordinaires e de crédits les impôts t additionnels)
			en Belgique	à l'étranger	Prélèvem. sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem.
	milliers de fr.		milliers de fr.	millions		milliers	de france	•
934 Moyenne mens. 935 Moyenne mens.		Année 1934	350.000 160.000	(3) fr. fr. 700	499.740 452.204	175.829 145.942	170.401 206.355	223.400 192.920
935 Avril	. 210.280	1935 Mai		 	77.549 34.719 42.805	5.566 2.957 1.561	24.667 32.111 19.895	5.580 10.699 17.853
Juin Juillet Août Septembro	. 294.488 . 161.867	Août		1 1 1	15.183 30.369 39.370 24.292	6.880 798 3.346 3.817	20.511 13.302 12.054 8.907	11.254 14.374 27.489 20.846
Octobre Novembre	. 238.566 . 152.007	Décembre 1936 Janvier	60.000	(5) £ 8,6	64.066 21.041 33.128	113.231 2.792 3.023	14.162 17.159 9.258	22.834 20.310 15.661
936 Janvier Février Mars	. 175.716 . 169.950	Février Mars Avril		(6)Kr.suéd.20 — —	38.828 24.040	4.352 2.942	15.155 12.708	9.831 11.211
Avril	. 193.719	Mai	_ 	_ _ _	26.900 34.150 30.705	4.968 1.144 2.055	22.013 30.908 15.055	7.509 12.291 14.803

⁽¹⁾ Y compris les renouvellements au bout de 15 ans, qui se montent à environ 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Il a été émis en Hollande, en décembre 1934, pour 1.500 millions de francs de bons du Trésor, à 3 mois, renouvelables, au taux de 4,75 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(4) Il a été émis, en novembre 1935, par la ville d'Anvers, un emprunt bons de caisse de 35 millions de francs à un an, 4,50 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(5) Emprunt de conversion de £ 8.600.000, 4 p. c., émis en Angieterre et en Hollande à 98,50.

(6) Emprunt de conversion de Kr. suédoises 20.000.000, 4 p. c., émis en Suède à 98.

RENDEMENT DES SOCIETES ANONYMES BELGES. Tableau rétrospectif.

	Nom	BRN DE SOCI	ÉTÉS	Capital	Réserves	Résulta	ATS NETS	Dividende brut distribué aux	Dette obligataire	Coupons d'obliga- tions
PÉRIODES				versé		bénéfice	perte	action- naires	(1)	bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			(Mi	lliers de] fra	ncs)		
Année 1934	7.334	4.275	3.059	48.685.737	_	3.003.041	1.669.209	2.182.970	10.512.906	571.252
Année 1935	7.183	4.324	2.859	44.715.205	-	2.875.215	1.219.768	2.167.319	10.292.678	564.000
6 premiers mois 1935	4.838	2.891	1.947	24.419.249			i	1.218.881		
6 premiers mois 1936	4.957	3.654	1.303	23.667.104	10.151.692	2.347.560	687.755	1.564.521	5.614.707	301.668
1935 Avril	1.527	874	653	6.384.604		346.731	207.371			41.809
Mai	1.143	667	476	8.728.772		615.927	264.806			44.309
Juin Juillet	624 363	393 227	231 136	3.215.437 5.153.370	8	192.852 230.899			1	39.151 82.299
Août	154	90	64	1.351.984		50.508	27.353	_		
Septembre	244	141	103	942.818		68.997	_			
Octobre	559	369	190	4.792.791		312.002			•	
Novembre	260	167	93	3.304.991	l .	288.439	86.374			48.929
Décembre	277	187	90	3.266.733	l	233.804	32.036			43.034
1936 Janvier	114	93	21	508.937	283.422	67.137	2.820	43.892	1.595.677	88.355
Février	199	150	49	471.915	140.659	36.077	7.722	20.740	706.928	40.974
Mars	1.259	947	312	4.482.845				294.310	644.051	35.729
Avril	1.571	1.153	418	6.780.715						45.784
Mai	1.160	848	312	8.433.322	1	B'	1			
Juin	654	463	191	2.989.370	822.141	282.482	74.694	175.217	837.025	44.215

⁽¹⁾ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES. (Sociétés anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée.)

Tableau rétrospectif (milliers de francs).

PÉRIODES		Constitut de socié		· 		TIONS DE OA	PITAL		SSIONS GATIONS	Ensemble DES ÉMISSIONS	Primes d'émis- sion	APPORTS EN NATURE compris dans les souscript.	Émis- sions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré	Nom- bre	Mon- tant	Montant nominal	52021	et augm. de capital	(*)
	594 770	1.401.297 1.410.076	1.209.700 1.336.064		1.741.069 3.018.270	666.130 1.480.408	605.910 1.325.847		99.960 191.650			1.491.326 2.065.677	437.328 917.058
6 prem. mois 1935. 6 prem. mois 1936.	320 542	931.271 390.772	894.860 350.518		1.240.248 1.112.767	853.346 553.808	773 .462 454 .854	16 11	111.500 136.250			1.326.745 640:334	567.027 353.425
1935 Avril	48 45	20.116 26.170	17.651 22.215	26	61.365 134.770	49.355 77.585	49.191 26.037	_	5.500 3.000	106.755		29.457 20.720	42.885 30.532
Juin Juillet Août	55 52 51	56.573 57.144 31.061	52.874 46.616 29.433	19 9	827.785 211.781 74.010	376.917 202.904 21.480	371.201 201.845 19.830	2	85.800 26.450 600	286.498 53.141	_	309.836 223.600 22.707	51.311 27.156
Septembre Octobre Novembre	60 67 78 142	30.803 57.493 69.237	25.947 55.592 62.293	17 16	38.655 126.305 295.660	72.185 41.766 110.670	70.993 40.693 55.553	2 1	2.200 900	180.807	— 3.724	88.367 81.330 76.492	8.573 17.155 45.978
Décembre 1936 Janvier Février	95 72 94	233.067 78.275 41.479	221.323 63.464 38.334	20	1.031.611 121.622 78.974	178.057 85.397 65.811	163.471 84.597 44.002		50.000 6.000 34.000	169.672 141.290	3.887 —	118.095 54. 623	199.858 39.853 61.713
Mars	75 90 116	41.737 21.318 50.018 157.945	35.430 18.330 38.327 156.633	15 29	241.455 194.943 65.496 410.277	91.899 112.557 76.246 121.898	77.714 103.202 72.941 72.398	1 3	400 4.500 36.000 55.350	138.375 162.264	1.750 —	100.134 87.165	51.945 27.648 60.103 112.163

^(*) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1º Recettes fiscales sans distinction d'exercices (noncompris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

PÉRIODES :	Contributions directes	Douanos et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Rocettes globales oumulatives de janvier au meis indiqué inclusivement
Année 1934	2.823	2.746	2.638	8.207	
Année 1935	2.625	2.774	2.935	8.334	_
1935 Avril	199	243	275	718	2.669
Mai	231	244	273	748	3.417
Juin	169	228	251	648	4.065
Juillet	192	234	247	672	4.737
Août	158	248	229	635	5.372
Septembre	· 195	231	261	687	6.059
Octobre	251	245	273	770	6.829
Novembre	243	246	253	742	7.571
Décembre	266	241	256	763	8.334
1936 Janvier	338	229	254	820	820

233

232

231

222

2º Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 30 juin 1936 pour les exercices 1935 et 1936 (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

259

279

256

241

239

2.217

2.032

3.635

4.284

712

714

703

649

(Millions de francs.)

	Exerci	ce 1935	Exerci	ce 1936 :	Juin	1936
	Recettes	Evaluations	Recettes	Evaluations	Recettes effe	ectuées pour
· '	effectuées	budgétaires	effectuées	budgétaires	l'exerc. 1935	l'exerc. 1936
I. Contributions directes	2.469	2.682	717	721	69	118
II. Douanes et accises	2.789	2.791	1.339	1.371	1	222
dont douanes	1.456	1.468	751	735	(— .	119
accises	1.100	1.084	495	(*) 622] 1	86
II. Enregistrement	2.935	2.592	1.526	1.542	ì —	239
dont enregistrement et transcr.	521	360	243	287	i —	39
successionstimbre, taxe de transm.	185 2.187	192 2.005	$103 \\ 1.158$	$\begin{array}{c} 112 \\ 1.122 \end{array}$	-	26 171
Total	8.193	8.066	3.582	3.634	70	579
Différence (±) par rapport aux éva- luations budgétaires	+	127		52		

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

201

200

226

231

Février

Mai

Juin

L'exercice 1935, commencé le 1er janvier 1935, se clôturera le 30 septembre 1936.

L'exercice 1936, commencé le 1er janvier 1936, se clôturera le 31 juillet 1937.

^(*) Accises et taxes spéciales de consommation.

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

	(Or .	Argo	ent	Rapport
DATES	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En franos (1) par kg. de fin	or argent
1934 2 janvier	127/0	23.906,81	19 5/16	327,52	72,99
1935 2 janvier	140/10 1/2	23.822,36	24 5/8	375,15	63,50
1935 3 juin	142/0	33.082.07	33 1/2	703,11	47,05
ler juillet	141/4 1/2	33.186.45	31 1/4	660.87	50,22
ler août	140/9 1/2	33.213,61	30 3/16	641,57	51,77
2 septembre	140/3	33.273,24	29,—	619,82	53,68
ler octobre	141/7 1/2	33.088,62	29 3/8	618,29	53,52
4 novembre	141/5	33.136,56	29 1/2	622,74	53,21
2 décembre	141/0	33.044,59	29 1/4	617,57	53,51
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
3 février	140/11	33.248,76	19 13/16	421,14	78,95
2 mars	141/1 1/2	33.212,84	19 1/2	413,44	80,33
ler avril	140/8	33.090,84	19 15/16	422,54	78,31
ler mai	140/10	33.082,22	20 5/16	429,86	76,96
2 juin	139/2	33.076,35	19 7/8	425,56	77,72
ler juillet	139/0 1/2	33.175,16	19 7/16	417,82	79,40
4 août	138/7 1/2	33.167,67	19 1/2	420,32	78,91

⁽¹⁾ Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation. (2) L'once troy = 31,103481 grammes.

Banque Nationale de Belgique

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille- effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (Loi du 27-12-1930 et du 19-7-1932)	Billets en circulation	Comptes courants		Total
						Particuliers	Trésor	des engagements à vue
Année 1934	13.265.240 12.497.675	3.480.181 5.874.357	286.917 724.515	1.727.786	17.473.502	1.353.811	434.884	19.262.197
Année 1935 depuis le ler avril	16.881.985	0.874.357	724.515	1.037.962	19.796.655	3.956.095	165.065	23.917.815
1935 Mai	15.763.803	6.178.846	722.491	829.349	19.485.537	4.345.621	129.028	23.960.186
Juin	17.915.697	7.337.858	560.995	829.349	20.278.499	6.658.363	158.344	27.095.206
Juillet	17.753.321	7.125.365	606.822	811.622	20.392.510	6.242.033	121.887	26.756.430
Août	17.531.907	7.010.613	614.149	811.622	20.627.706	5.641.582	131.137	26.400.425
Septembre	17.077.045	6.716.754	602.078	811.622	20.680.995	4.834.104	129.459	25.644.558
Octobre	17.286.892	6.824.295	576.349	811.622	20.982.434	4.841.859	118.536	25.942.829
Novembre	17.249.784	6.750.347	564.059	811.622	20.820.833	4.815.932	207.313	25.844.078
Décembre	17.334.770	6.528.958	489.433	811.622	20.668.636	4.785.032	200.288	25.653.956
1936 Janvier	17.053.199	6.295.633	441.095	801.509	20.620.771	4.325.027	129.548	25.075.346
Février	16.913.178	6.118.025	407.275	798.981	20.416.458	4.213.072	97.053	24.726.583
Mars	16.634.810	5.893.864	455.738	798.981	20.722.516	3.460.855	86.021	24.269.392
Avril	16.909.543	6.095.275	382.152	798.981	21.118.596	3.405.775	134.324	24.658.695
Mai	17.687.980	6.497.675	383.142	798.981	21.348.164	4.380.098	110.510	25.838.772
Juin	18.538.974	6.852.140	407.077	7 9 8.981	21.640.938	5.313.298	110.669	27.064.905
Juillet	18.713.674	7.034.540	396.167	788.767	22.131.129	5.133.355	103.312	27.367.796

13986 - Anc. Et. d'Imp. Th. Dewarichet J., M., G. et L. Dewarichet, frères et sœurs, soc. en nom coll., 16, rue du Bois-Sauvage, Bruxelles, Tél. 17.88,12